

Gestion de trésorerie

Objectifs

- Connaître les principales composantes de la gestion financière à CT
- Comprendre les objectifs de la gestion financière à court terme
- Maîtriser les principales formes de financement et de placement à court terme
- Etre capable de construire un plan de trésorerie
- Connaître les principales caractéristiques de la gestion de trésorerie au jour le jour
- Comprendre quels sont les divers éléments influant le coût des opérations bancaires
- Savoir calculer le coût réel des principaux financements à court terme
- Savoir appréhender les relations avec le banquier

GESTION DE TRESORERIE.....	1
CHAPITRE 1 LES PREVISIONS DE TRESORERIE	4
1 PREVISIONS FINANCIERES A COURT TERME : LE BUDGET DE TRESORERIE	5
1.1 Principe et définition	6
1.2. Les méthodes de prévisions de la trésorerie	6
1.2.1 Les prévisions de trésorerie dans le cadre d'une procédure budgétaire	6
1.3. Problèmes particuliers liés à certains postes	7
1.3.1. Clients et fournisseurs	7
1.3.2. TVA à décaisser	8
1.4. Structure des tableaux	8
1.4.1 Tableau des encaissements sur ventes et autres encaissements.....	8
1.4.2 Tableau des décaissements sur achats et tableau général des décaissements.....	9
1.4.3. Tableau de la TVA	9
1.4.4. Budget de trésorerie.....	9
1.5 Utilité du budget de trésorerie.....	10
1.6 Les prévisions de trésorerie de fin d'année	10
1.6.1 Principe.....	10
1.6.2 Démarche de prévision	10
1.6.1.1 Prévision du FR.....	11
1.6.1.2 Prévision du BFR	11
1.7 Plan de trésorerie	11
1.7.1. L'élimination des soldes très largement excédentaires	12
1.7.2 L'élimination des soldes négatifs	12
2 LES PREVISIONS A TRES COURT TERME.....	12
2.1. Analyse des flux de trésorerie.....	13
2.2. Recherche d'informations.....	13
2.2.1 Les circuits de paiements.....	13
2.2.2 Les conditions bancaires.....	13
2.3. La mise en œuvre de la prévision	15
2.4 Rôle du trésorier.....	16
CHAPITRE 2 LES FINANCEMENTS ET LES PLACEMENTS A COURT TERME.....	18
1 PRINCIPAUX FINANCEMENTS A COURT TERME	18
1.1. Financement hors du circuit bancaire.....	19
1.1.1 Le crédit interentreprises	19
1.1.1.1 Importance du crédit interentreprises	19
1.1.1.2 Les problèmes générés par le crédit interentreprises	20
1.1.2 Les obligations cautionnées	20
1.1.3 L'affacturage	21
1.1.3.1 Principe	21
1.1.3.2 Coût de l'affacturage.....	21
1.1.4 Billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables BMTN	22
1.2 Financement par le circuit bancaire	22
1.2.1 Crédits de trésorerie.....	22
1.2.1.1 Techniques	22
1.2.1.2 Classement des crédits de trésorerie selon leur durée.....	22
1.2.1.3 Risques des crédits de trésorerie	23
1.2.2 Financement des stocks et des en cours de production	23
1.2.2.1 Technique de financement des stocks.....	23
1.2.2.2 Financement particulier	23
1.2.3 Financement des créances clients par mobilisation des créances commerciales.....	24
1.2.3.1 L'escompte des effets de commerce.....	24
1.1.3.2 Le crédit de mobilisation des créances commerciales (CMCC)	25
1.1.3.4. Crédit de mobilisation des créances à court terme sur l'étranger	25
1.2.3 Financement des créances professionnelles.....	25
2 DETERMINATION DU COUT DES FINANCEMENTS A COURT TERME	27
2.1 Eléments constitutifs du coût	27
2.1.1 Le taux d'intérêt	27
2.1.1.1 Le taux d'intérêt nominal	27
2.1.1.2 Taux d'intérêt réel ou coût du crédit.....	27
2.1.1.3 Taux de l'usure.....	28

2.1.1.4 Taux proportionnel et taux équivalent.....	28
2.1.2 Dates de valeur et jours de valeur.....	29
2.1.2.1 Dates de valeur.....	29
2.1.2.2 Jours de valeur.....	29
2.1.3 L'année bancaire.....	29
2.1.4 Jours de banque.....	30
2.1.5 Les commissions.....	30
2.1.5.1 Commissions appliquées à l'escompte.....	30
2.1.5.2 Commissions appliquées au découvert.....	31
2.1.6 Minimum de perception.....	31
2.1.7 Agios précomptés ou postcomptés.....	31
2.2 Coût réel du crédit.....	32
2.2.1 Détermination du taux réel.....	32
2.2.2 Application au cas de l'escompte.....	32
2.2.2.1 Document de base : le bordereau d'escompte.....	32
2.2.2.2 Calcul du coût réel de l'escompte.....	33
2.2.3 Application au cas du découvert.....	35
2.2.3.1 L'échelle d'intérêts et le ticket d'agios.....	35
2.2.3.2 Coût réel du découvert.....	37
2.2.4 Arbitrage entre escompte et découvert.....	37
2.2.4.1 Avantage et inconvénients respectifs.....	37
2.2.4.2 Combinaison de l'escompte et du découvert.....	38
2.2.3 Exemple de calcul de coûts.....	39
2.2.3.1 Coût d'un découvert.....	39
2.2.3.2 Coût d'un escompte.....	39
3 LES PLACEMENTS A COURT TERME.....	40
3.1 Critères de choix des placements.....	40
3.1.1 Les deux critères contradictoires.....	41
3.1.1.1 La rentabilité.....	41
3.1.1.2 La sécurité.....	41
3.1.2 Facteurs de décision.....	41
3.2 Les différentes formes de placement.....	41
3.2.1 Les placements bancaires.....	41
3.2.2 Les placements sur les marchés.....	42
3.2.2.1 Les valeurs mobilières.....	42
3.2.2.1 Placement par l'intermédiaire des OPCVM.....	42
3.2.2.2 Les titres de créances négociables (TCN).....	42
3.2.3 Placements auprès d'une autre entreprise.....	43
3.2.4 Placements en devises.....	43
3.3 Choix des placements pour l'entreprise.....	43
4 NEGOCIATION DES CONDITIONS BANCAIRES.....	44
4.1 Types de négociation.....	45
4.1.1 Négociation des taux de crédit.....	45
4.1.2 Négociation des jours de valeur.....	45
4.1.3 Négociation des commissions.....	45
4.1.4 Négociation des lignes de crédit.....	45
4.1.5 Négociation des garanties.....	45
4.1.5.1 Nature des garanties.....	46
4.1.5.2 Garanties retenues par le banquier.....	46
4.2 Principe et contrôle des négociations.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	50

Chapitre 1

Les prévisions de trésorerie

La gestion de trésorerie regroupe l'ensemble des décisions, règles et procédures qui permettent d'assurer au moindre coût le maintien de l'équilibre financier instantané de l'entreprise. Son objectif premier est de prévenir le risque de cessation de paiement. Le deuxième étant l'optimisation du résultat financier (produit fin – charges fin).

A sa mission traditionnelle d'équilibre des flux, la fonction de trésorerie doit aujourd'hui intégrer la gestion dynamique des risques, en partie induit par l'aléa croissant des marchés, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable maîtrise de la politique financière.

Le cœur de la fonction de trésorerie est la gestion de trésorerie en date de valeur. L'objectif est de réduire les frais financiers ou d'accroître les produits financiers selon la situation. Le principe de base de la gestion de trésorerie en date de valeur appelé **règle de trésorerie zéro** propose une position de trésorerie idéale. Cela consiste à éviter les encaisses positives faiblement rémunérées ou les soldes débiteurs entraînant des frais financiers.

- Ainsi pour les soldes créditeurs il existe un **coût d'opportunité** égal à la différence de taux entre le placement qui aurait pu être négocié et la rémunération de base du compte
- Pour les soldes débiteurs un coût explicite égal à la différence de taux entre le découvert et un financement moins onéreux.

La gestion des flux correspond à la vision traditionnelle de la fonction trésorerie. Elle s'attache au traitement des encaissements et décaissements de liquidités ainsi qu'au mouvement de fonds à l'intérieur d'un groupe. grâce au développement des systèmes d'information, elle est souvent automatisée.

Du point de vue du trésorier, le solde des flux est différent du solde tenu par la comptabilité et du solde des avoirs de l'entreprise auprès de sa banque. Un exemple nous permet d'illustrer cette double discordance.

L'entreprise X émet dont le siège est à Lyon le 15 avril un chèque de 1000 € au profit du fournisseur Z situé à Marseille. Cet acte va être pris en compte pour le même montant mais pas nécessairement à la même date par trois personnes différentes :

Pour le comptable de X l'émission du chèque rend la somme de 1000€ théoriquement indisponible pour l'entreprise dès la date d'émission.

Pour le banquier de X l'enregistrement des 1000€ est déterminé par la réception du chèque présenté à l'encaissement par la banque de Z. Il débitera le compte bancaire de l'entreprise en fonction de cette date

Pour le trésorier de X les 1000€ demeurent disponibles tant que le chèque n'a pas été débité sur le compte bancaire concerné, la date de débit étant fonction de la remise du chèque à l'encaissement par le fournisseur et du circuit de règlement du chèque.

La **gestion de trésorerie en valeur** repose sur le point de vue du trésorier. Seuls les intervalles pendant lesquels l'argent est réellement disponible intéressent l'entreprise. Durant cette période, les flux positifs peuvent effectivement être placés ou consommés, les flux négatifs génèrent réellement des frais financiers.

L'informatique fournit aux entreprises un outil indispensable à la gestion de trésorerie. L'automatisation des calculs apporte rapidité, fiabilité et souplesse dans l'établissement des prévisions

La gestion de trésorerie suppose une démarche en deux temps :

- **L'élaboration du budget de trésorerie** document prévisionnel récapitulatif des encaissements et des décaissements de l'entreprise sur une période donnée
- **L'élaboration du plan de trésorerie** document issu du précédent et intégrant les moyens de financement à court terme ainsi que leur coût ou indiquant les placements envisageables

Objectif : trésorerie zéro

1 Prévisions financières à court terme : le budget de trésorerie

Le trésorier participe à l'élaboration des prévisions de trésorerie à différents niveaux :

- A moyen terme pour **équilibrer les grandes masses d'emplois et de ressources** en choisissant des formes de financement ou d'investissement appropriés
- A court terme pour **assurer l'équilibre quotidien des encaissements et décaissements.**

Le budget de trésorerie enregistre non seulement les flux de trésorerie existants, mais aussi toutes les recettes et toutes les dépenses dont l'entreprise prévoit la perception ou l'engagement. Il peut s'agir de dépenses et recettes liées au processus d'investissement, d'exploitation ou de financement.

Il donne une prévision des excédents et des déficits de trésorerie, en montant et en durée dans une double perspective :

- Vérifier que les lignes de crédits initialement négociés suffiront à combler les besoins éventuels
- Définir les utilisations prévisibles de crédits par grandes masses (par ex nécessité de recourir à l'escompte compte tenu du portefeuille de traites..).

Le budget de trésorerie est donc un **tableau de bord prévisionnel de l'offre et de la demande de liquidités** de l'entreprise. Il permet au trésorier d'optimiser le résultat financier de la société en mettant en concurrence les différentes banques ainsi que les marchés financiers.

La prévision de trésorerie se fait en deux étapes :

- l'élaboration du budget de trésorerie

- la construction du plan de trésorerie.

La prévision de trésorerie de l'entreprise vise **deux objectifs** essentiels :

- assurer la **solvabilité** à court terme
- **optimiser les résultats** opérationnels et financiers de l'entreprise. La solvabilité de l'entreprise traduit sa capacité à faire face aux échéances au cours de l'exercice à venir.

1.1 Principe et définition

Le terme de trésorerie recouvre plusieurs notions liées à la gestion et à l'analyse financière. La trésorerie apparaît en effet tant dans le tableau de financement que dans le tableau des flux de trésorerie avec des significations différentes. Nous retiendrons l'approche comptable de la trésorerie. Pour le comité de réglementation comptable, la trésorerie correspond aux disponibilités et à leurs équivalents. Les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connue de liquidité et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative sont considérés comme des équivalents de disponibilités.

Trésorerie nette=

Comptes de caisse et comptes à vue

+VMP ne présentant pas de risque de variation significative

+comptes à terme dont l'échéance est de moins de trois mois

- soldes créditeurs des banques

Les prévisions sont effectuées mois par mois, pour une durée de un an en principe. Ce type de prévision suppose que l'entreprise ait mis en place un système global de prévision sur une durée au moins équivalente

1.2. Les méthodes de prévisions de la trésorerie

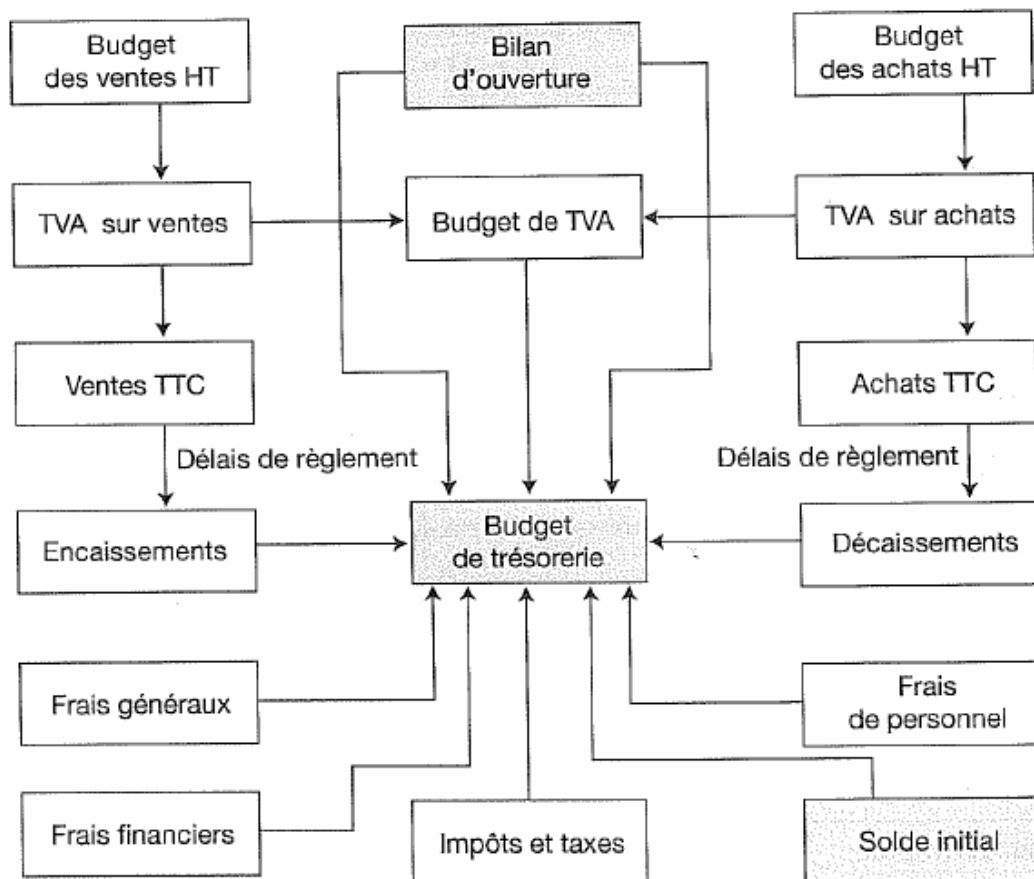
1.2.1 Les prévisions de trésorerie dans le cadre d'une procédure budgétaire

Les prévisions de trésorerie annuelles, avec un découpage mensuel, sont la résultante des différents budgets. Elles permettent ensuite d'établir un compte de résultat prévisionnel et un bilan prévisionnel.

Le budget de trésorerie est un outil qui permet d'identifier les entrées et les sorties de liquidités, de mieux cerner le risque de cessation de paiement à court terme.

Le budget de trésorerie s'élabore à partir de l'ensemble des budgets d'exploitation, d'investissement et de financement. Il traduit en termes d'encaissement et de décaissement l'ensemble des données prévisionnelles relatives à l'exploitation et hors exploitation. La confrontation des différents budgets fait apparaître soit un excédent soit un déficit de trésorerie. La construction du budget de trésorerie nécessite plusieurs étapes.

Tableau 1 synthèse de la construction du budget de trésorerie

Synthèse de la construction du budget de trésorerie

Source : Bellier Delienne et Khath, *Gestion de trésorerie*, p. 40 Economica

1.3. Problèmes particuliers liés à certains postes

Il est évident que le budget de trésorerie ne regroupe que des dépenses et des recettes : **ni les charges non décaissables, ni les produits non encaissables n'apparaissent dans les sommes considérées.**

Ainsi ne doivent pas être prise en compte :

- Les dotations, la vceac, le résultat les variations de stocks
- Les reprises, les quotes parts de subventions virées au résultat.
- Les transferts de charges sont (comme pour le calcul de la CAF considérés comme des produits encaissables).

1.3.1. Clients et fournisseurs

Les montants correspondants ainsi que les achats et ventes effectués au comptant sont pris pour leur **valeur TTC**. Les ventes de produits non soumis à la tva (déchets, produits vendus en franchise de tva ou exportés) sont considérés pour leur montant HT.

1.3.2. TVA à décaisser

Comme le montre le schéma précédent, un tableau de calcul séparé est nécessaire pour déterminer le montant de la TVA à décaisser. Il convient pour l'établir d'appliquer le bon critère (livraison ou encaissement du prix) pour trouver le mois d'exigibilité de la TVA.

La TVA calculée est sauf en cas de règlement par obligations cautionnées réglée le mois suivant.

Un crédit de TVA s'impute sur la TVA du mois suivant.

1.4. Structure des tableaux

1.4.1 Tableau des encaissements sur ventes et autres encaissements

L'essentiel des encaissements provient des ventes effectuées par l'entreprise. Une vente peut être réglée au comptant ou avec des délais de paiement. Cela signifie qu'une vente réalisée aujourd'hui peut entraîner un flux de trésorerie 30 ou 60 jours plus tard.

Ces décalages de flux de trésorerie doivent être anticipés et pris en compte. Ils sont souvent source de difficultés pour l'entreprise surtout si les crédits ne prennent pas la forme de créances commerciales mobilisables.

Il est important de noter que certains encaissements de la période proviennent des ventes de la période précédente. L'information concernant ce type d'encaissements se trouve dans le bilan d'ouverture.

Tableau 2 encaissements sur ventes et autres encaissements

	Montant ttc	Jan	fev	...	dec
Créances clients bilan (n-1)					
Ventes jan					
Ventes fev					
...					
Ventes décembre					
Totaux encaissements sur ventes					
Autres encaissements					
Encaissements totaux					

1.4.2 Tableau des décaissements sur achats et tableau général des décaissements

Dans ce budget sont concentrées toutes les dépenses anticipées à court terme de l'entreprise. Il existe une multitude de sources de décaissements au sein d'une entreprise, dont les origines se trouvent dans les différents budgets recensant les charges d'exploitation. An ces dernières il faut nécessairement ajouter les décaissements issus du budget de tva, voire ceux du budget des investissements.

Comme cela a été vu pour les encaissements, certains décaissements proviennent des engagements de la période antérieure

Tableau 3 : Décaissements sur achats et des décaissements général

mois	jan	fev			dec
Décaissement sur achats					
Règlement de tva					
Salaires					
Charges soc					
...					
Décaissements totaux					

1.4.3. Tableau de la TVA

Tableau 4 : Budget TVA

	jan	fev	...		dec
Tva collectée	180	223,2			
Tva déductible	110	130,2			
Tva à décaisser	70	93			
Règlement de tva	84 (figure au bilan)	70	93		

1.4.4. Budget de trésorerie

Le budget de trésorerie réalise la synthèse de l'ensemble des budgets de l'entreprise. Il rend possible la détermination du solde de trésorerie pour la période à venir.

Il se compose du solde de trésorerie qui se trouve dans le bilan de début de période et des encaissements et décaissements précédemment établis.

Tableau 5 Budget de trésorerie

mois	jan				dec
Trésorerie au début du mois	10				
Encaissements	250				
Décaissements	200				
Trésorerie fin de mois	60				

1.5 Utilité du budget de trésorerie

Le budget de trésorerie permet de vérifier, globalement, s'il y a cohérence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Un budget constamment déficitaire ou excédentaire exprime une **inadéquation du FDR au BFR**, laquelle doit inciter à revoir les hypothèses sur lesquelles ont été établis les budgets en amont et notamment les budgets des ventes, des achats des investissements.

Si le budget est alternativement excédentaire et déficitaire, il traduit une situation qui peut être qualifiée de normale.

Le budget de trésorerie permet également de déterminer les dates optimales auxquelles doivent avoir lieu certaines opérations exceptionnelles pour lesquelles l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre de manière à éviter de trop grands déséquilibres.

Par exemple la vente d'un immeuble prévu en juin pourra être avancée en mai s'il apparaît que juin est fortement excédentaire alors que mai est déficitaire.

1.6 Les prévisions de trésorerie de fin d'année

1.6.1 Principe

L'entreprise prévoit le montant de sa trésorerie de fin d'année, dans le cadre de la procédure des budgets annuels. La méthode bilantielle met en évidence la relation.

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{trésorerie}$$

La trésorerie de fin d'année apparaît alors comme la résultante de la politique d'investissement et de financement de l'entreprise (chiffrée par le FR) et le besoin en fonds de roulement lié aux conditions d'exploitation.

1.6.2 Démarche de prévision

Il s'agit de prévoir le FR et le BFR en fin d'année

1.6.1.1 Prévision du FR

La prévision se fait à partir des postes qui composent le FR.

- **Prévision des ressources stables**

- **Les KP** : ils sont déterminés à partir des capitaux propres de l'année précédente, modifiés comme suit :

Capitaux propres année N

- **dividende distribué en N+1**

+ **nouveaux apports des actionnaires**

- **retraits des associés**

+ **bénéfices net prévu pour N+1**

Remarque le bénéfice net est obtenu à partir du budget d'exploitation et des prévisions de charges financières

- **Dettes financières** : ce poste est obtenu ainsi :

dettes financières de début d'année

- **remboursements au cours de l'année N+1**

+ **nouveaux emprunts N+1**

- **Prévision des emplois stables**

Les emplois stables comprennent essentiellement les immobilisations :

Immobilisation nettes année N

+ **acquisitions de l'année N+1**

- **valeur d'origine des immobilisations cédées en N+1**

- **dotations aux amortissements de N+1**

1.6.1.2 Prévision du BFR

Il est possible de déterminer le BFRE prévisionnel par la méthode normative. Cette méthode repose sur l'hypothèse d'une activité non saisonnière. La prévision du BFRHE concerne notamment le solde à payer de l'impôt sur les sociétés.

En raison de la très grande sensibilité des prévisions de trésorerie aux hypothèses retenues, il est conseillé d'établir des prévisions de trésorerie en essayant diverses hypothèses (comme modifier le prix de vente sans modification des dépenses).

1.7 Plan de trésorerie

L'entreprise peut souhaiter affiner les informations données par le budget de trésorerie en faisant intervenir l'escompte des effets escomptables et les placements des excédents prévus. Il s'agit ici de procéder à des ajustements pour résorber ces soldes

Une fois le budget de trésorerie prévisionnel établi, le trésorier doit se poser les questions suivantes :

En cas d'excédent de trésorerie : quel type de placement effectuer ? Quel montant ? Pour quelle durée ?

Selon les objectifs de l'entreprise, la direction financière peut diminuer les excédents de trésorerie en investissant (croissance externe, développement...) en remboursant par anticipation des emprunts, en réglant les fournisseurs au comptant moyennant un escompte de règlement ou en effectuant des placements.

En cas de trésorerie déficitaire : quel type de financement (crédit de trésorerie) faut-il privilégier ? Quel montant ? Pour quelle durée ?

Les frais et les produits financiers doivent être incorporés dans le plan de trésorerie

1.7.1. L'élimination des soldes très largement excédentaires

Ils sont le plus souvent utilisés à court terme pour :

- Rembourser par anticipation les emprunts à long terme
- Financer les programmes d'acquisition des investissements prévus
- Réaliser des placements financiers à court terme qui prendront différentes formes selon le type de fiscalité souhaité : comptes à terme rémunérés, bons de caisse, SICAV de trésorerie ou FCP à court terme, bons du trésor négociables...

1.7.2 L'élimination des soldes négatifs

Elle s'opère grâce à la mise en place de plusieurs solutions possibles :

- La **mobilisation des créances** commerciales existantes (escompte d'effets négociables, crédit de mobilisation des créances commerciales...)
- L'**obtention de crédits bancaires** de trésorerie (découverts, crédit de campagnes dont l'objet est de permettre le financement du besoin d'exploitation des entreprises dont l'activité connaît des fluctuations saisonnières, les obligations cautionnées qui permettent de différer le paiement de la tva...)

Naturellement les résultats obtenus ne peuvent être qu'approximatifs, ils donnent simplement des ordres de grandeur et permettent de préparer les décisions qui devront être prises le moment venu. Le document prévisionnel qui résulte de ces opérations est appelé plan de trésorerie.

2 Les prévisions à très court terme

Les budgets de trésorerie fournissent des informations trop globales pour optimiser la gestion de trésorerie. En particulier, ils ne donnent pas de renseignements sur la situation en cours de mois et ne permettent pas de répondre précisément aux deux questions suivantes :

- Quel montant faut-il négocier ou placer ?
- Pour quelle durée ?

Seules les prévisions à très court terme permettent de disposer des informations nécessaires à une prise de décision.

Il s'agit donc d'optimiser le coût de la gestion à court terme en minimisant les charges financières et en maximisant les valeurs des placements.

Les prévisions à très court terme supposent la mise en place d'une organisation complexe, ce qui nécessite un travail d'analyse et d'information important.

2.1. Analyse des flux de trésorerie

Cette analyse porte sur plusieurs points :

- Recensement de tous les encaissements et décaissements par nature : règlement fournisseurs, produits financiers, encaissements clients, paiement des impôts
- Inventaire des moyens de règlements utilisés : virements chèques bancaires lettre de change
- Distinction entre les flux certains et les flux incertains (quant au montant quant à la date ou aux deux)

Les flux certains pourront être chiffrés et positionnés dans le temps sans problème, les flux incertains feront l'objet d'un traitement particulier, ils seront positionnés et leur montant déterminé sur la base de calculs probabilistes ou de manière plus aléatoire.

2.2. Recherche d'informations

Le système comptable est mal adapté aux prévisions de trésorerie. En effet, il ne prend pas en compte que les dates d'opérations et non leurs dates de valeur. Par ailleurs, il existe toujours un décalage entre la réception de la pièce comptable à l'origine de la comptabilisation de l'opération et le transfert de l'information au trésorier.

2.2.1 Les circuits de paiements

Les paiements en espèces exceptés, tous les moyens de règlement connaissent des décalages entre le moment de l'émission et celui de la remise à la banque pour encaissement. Raisons : le temps de transmission, de traitement comptable et administratif, les temps mort...

Les durées des décalages sont très variables, elles dépendent du type de règlement de son mode de transmission et des partenaires concernés.

2.2.2 Les conditions bancaires

La pratique bancaire introduit des décalages supplémentaires, notamment par le biais des dates de valeur, généralement différentes des dates d'opération. On appelle date de valeur d'une opération, la date à laquelle le compte bancaire est effectivement débité ou crédité du fait de cette opération.

Ainsi, la date à partir de laquelle une banque met l'argent qu'elle vient d'encaisser à la disposition de ses clients ne correspond pas exactement à la date d'encaissement. Ainsi **une date de valeur** peut être définie de la façon suivante :

- **Appliquée à un compte rémunéré**, c'est la date à partir de laquelle une somme créditée au compte porte intérêt lors d'un encaissement et la date à partir de laquelle une somme débitée au compte cesse de porter intérêt lors d'un décaissement
- **Appliquée à un compte à vue** c'est la date à partir de laquelle une somme créditée en compte peut être retirée sans que le titulaire ait à payer d'agios débiteurs lors d'un encaissement et la date à partir de laquelle une somme débitée en compte devient indisponible lors d'un décaissement.

On voit que par ce système

- Une somme créditée en compte est affectée d'une date de valeur postérieure à la date comptable de crédit. Ainsi pour les recettes au crédit du compte banque, il s'agit de positionner les recettes dans le budget. Cela peut être fait sans difficultés puisqu'on connaît l'existence la recette et de son mode de paiement. Dès lors, les dates de valeur sont déterminées de façon certaine, il suffit pour cela de connaître les conditions appliquées par les banques.
- Une somme débitée en compte est affectée d'une date de valeur antérieure à la date comptable de débit. Ainsi, pour les dépenses au débit du compte banque. Il s'agit cette fois de positionner les dépenses. Cela présente un caractère plus incertain. En effet si l'entreprise connaît la date à laquelle le règlement des dépenses est effectué, elle ignore à quelle date précise ces sommes feront l'objet de mouvements débiteurs sur son compte en banque. Cela dépend des délais postaux et du retard aléatoire de remise en banque des chèques par les créanciers

Considérons par ex la remise d'un chèque de 100€ reçu par une entreprise X à l'encaissement. Supposons qu'il soit affecté d'une date de valeur de 3 jours calendaires et que X retire les lendemain de la remise 300€ en espèces, affectés d'une date de valeur au débit de 1 jour. Si le solde en capitaux du compte bancaire est constamment créditeur, le solde en valeur du compte demeure débiteur de 300€ jusqu'à la date J+3. L'entreprise paiera donc des frais financiers alors que son relevé de compte fait apparaître un solde créditeur.

Pour certains créanciers connus et habituels il est possible de déterminer les habitudes de chaque créancier. Pour les autres il est possible de faire une estimation statistique.

Les dates de valeurs

	Remise du chèque de 1 000 €	Retrait de 300 € en espèce	Date de valeur →
	J	J+1	J+3
Solde comptable	1 000 €	700 €	
Solde en valeur	- 300 €		700 €

Source Vernimmen, *Finance d'entreprise*, p.1004 Dalloz

De la même façon, une opération de paiement entraîne pour l'entreprise un débit en valeur de plusieurs jours avant la date d'opération comptables. Les dates de valeur sont donc un mode de rémunération des services bancaires et des frais administratifs qui leurs sont liés. Au demeurant elles pénalisent des débits de fort montant dont le coût administratif n'est pas plus élevé que le coût des débits de montant plus faible.

Vocabulaire

Date de valeur : date réelle de débit ou de crédit d'un compte bancaire. Elle détermine la durée sur laquelle sont calculés les intérêts. Elle est antérieure ou postérieure à la date d'opération selon qu'il s'agit d'un débit ou d'un crédit

Jour de banque : jour ajouté à la durée du crédit résultant de l'application des dates de valeur.

Heure de caisse : heure au-delà de laquelle les opérations bancaires sont réputées faites le lendemain.

Jour ouvrés : jours effectivement travaillés par la banque

Jours calendaire : jours du calendrier

Domiciliation : établissement bancaire où un titre de paiement est payable. Le plus souvent il s'agit de la banque du tiré.

2.3. La mise en œuvre de la prévision

Le trésorier disposant des informations relatives aux flux de trésorerie ainsi que des données prévisionnelles internes à l'entreprise va tenter d'évaluer le montant de ces flux et de les positionner dans le temps afin d'effectuer les prévisions journalières.

Les prévisions au jour le jour sont réalisées à l'aide d'un doc appelé fiche de suivi de trésorerie. Le positionnement correct des sommes nécessite la connaissance précise des conditions de banque. Pour éviter des erreurs, on peut griser les jours au cours desquels il ne peut y avoir certains débits ou crédits.

Tableau 6 Tableau de suivi de trésorerie

Tableau de suivi de trésorerie
Banque A – Mois : février

Mouvements	Lundi 14-2	Mardi 15-2	Mercr. 16-2	Jeudi 17-2	Vend. 18-2	Sam. 19-2	Dim. 20-2
Solde initial							
Recettes							
espèces							
chèques sur place							
chèques hors place							
effets							
virements reçus							
cartes bancaires							
Total des recettes							
Dépenses							
petits chèques							
gros chèques							
virements émis							
domiciliations							
Total des dépenses							
Solde provisoire							
Décisions							
placements							
escompte							
agios							
virement interbancaire							
Solde définitif							

EXEMPLE L'entreprise Superec, dont l'activité est commerciale, établit le tableau de suivi de trésorerie pour les opérations réalisées avec la banque A, pour la période du lundi 10 janvier au dimanche 16 janvier.

Les conditions habituelles appliquées par cette banque en matière de date de valeur sont données dans le tableau ci-dessous :

Opérations débitrices	Dates de valeur
Paiement de chèques	avant-veille calendrier
Paiement effet domicilié	veille calendrier
Virement émis	veille calendrier
Opérations créditrices	Dates de valeur
Remise de chèques sur place	surlendemain ouvré
Remise de chèques hors place	5 jours calendrier
Effet à l'encaissement	4 jours calendrier
Virement reçu	1 jour calendrier
Cartes bancaires	3 jours calendrier

Remarque • Depuis 1995, la Fédération bancaire française a recommandé à ses adhérents de supprimer les dates de valeur sur les opérations en espèces effectuées au guichet.

2.4 Rôle du trésorier

L'objet de la gestion de la trésorerie à très court terme ne consiste pas seulement à effectuer des prévisions et à rechercher les meilleurs financements et placements.

Le trésorier doit également utiliser tous les moyens susceptibles d'entraîner des conséquences positives sur le niveau des frais financiers.

- Actions sur les flux financiers visant à réduire le niveau ou la durée des déficits : accélération des encaissements (par l'utilisation de moyens de règlement plus rapide, par la réduction des temps morts..) reculs négociés ou non de certains règlements.
- Arbitrage entre les différentes banques de manière à réduire ou à éliminer certains déficits
- Négociation avec les banques
- Mise à jour permanente des informations nécessaires aux précisions

Il doit suivre les conditions appliquées par les banques, ceci avec l'objectif d'économiser les charges financières. Il doit vérifier les éléments suivants :

- Echelle des intérêts et de tickets d'agios
- Dates de valeur
- Taux d'intérêts
- Barème des commissions
- Conditions appliquées sur les comptes multiples d'une même banque

Tous ces points sont négociés entre l'entreprise et banques.

Chapitre 2

Les financements et les placements à court terme

Le trésorier s'efforce de prévoir au mieux ses besoins de financement et ses opportunités de placement. S'il les connaît tardivement il ne peut pas optimiser les coûts ou les rémunérations. Ainsi plus la prévision réalisée sera de bonne qualité meilleure seront les solutions envisagées dans une logique d'optimisation.

En outre, le coût d'un financement ou la qualité d'un placement ne se mesure pas aux taux affichés mais aux taux réels, calculés en tenant compte des frais, des coûts d'opportunités et des coûts cachés.

1 Principaux financements à court terme

Des réformes importantes ont modifié l'organisation des marchés des crédits à court terme depuis 1985.

Actuellement il existe deux marchés des crédits à court terme constituant le marché monétaire

- **Le marché interbancaire**

C'est sur ce marché que se détermine en particulier l'euribor (euro interbank offered rate). Ce taux tend à être de plus en plus utilisé comme référence pour les nouveaux types de crédit. Toutefois, le TBB (taux de base bancaire) qui est le taux d'intérêt minimum adopté par l'ensemble des banques, régit encore certains des crédits traditionnels comme l'escompte et le découvert, notamment lorsqu'ils sont de faible montant.

- **Le marché des titres de créance négociables**

Avant 1985, les entreprises n'avaient pas accès au marché monétaire. Un certain nombre de dispositions législatives ont permis un élargissement de ce marché, ainsi que la création de nouveaux titres négociables à court terme (billets de trésorerie).

Le nouveau marché monétaire est accessible à tous les opérateurs économiques. Ainsi, les entreprises ont la possibilité d'effectuer des opérations financières à court terme entre elles, sans passer par les établissements bancaires.

Le trésorier dispose de toute une palette d'instrument de financement, offerts par les banques, les sociétés non bancaires comme ses partenaires commerciaux ou les sociétés d'affacturage et plus récemment par les marchés

1.1. Financement hors du circuit bancaire

1.1.1 Le crédit interentreprises

C'est un crédit que les entreprises fournisseurs accordent aux entreprises clientes et qui est lié à la livraison d'un bien ou d'un service. Il est une alternative au paiement comptant. C'est un délai de paiement que les entreprises s'accordent mutuellement. Les effets de commerce sont les supports les plus fréquents du crédit interentreprises.

Tableau 7 Le crédit interentreprises dans le bilan des entreprises

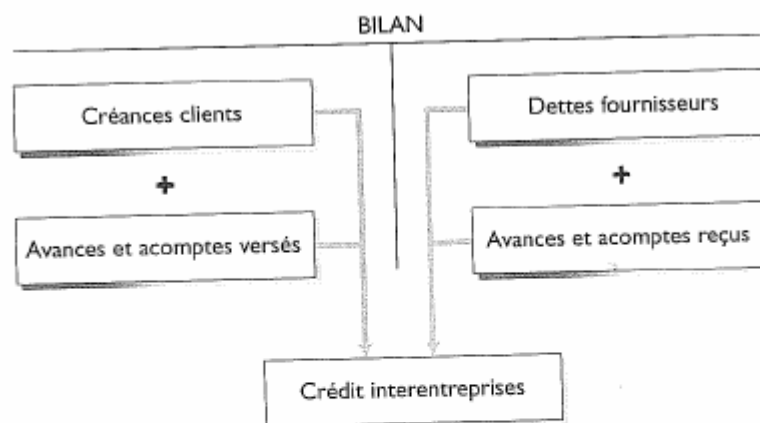


Figure 1 - Le crédit interentreprises dans le bilan des entreprises

$$\text{Crédit interentreprises} = \text{Créances clients} + \text{Avances et acomptes versés} - \text{Dettes fournisseurs} - \text{Avances et acomptes reçus}$$

Source : Langlois et Mollet, *Gestion financière*, p. 231, Foucher

L'entreprise créancière prête des fonds à son client par le biais des délais de règlement. Pour l'entreprise prêteuse, le crédit interentreprises est un emploi de ses ressources internes (KP) et externe (emprunts).

L'entreprise débitrice, cad emprunteuse bénéficie d'un prêt accordé par ses fournisseurs. Ce prêt permet à l'entreprise de financer son cycle d'exploitation.

Cette forme de financement échappe totalement au système bancaire.

1.1.1.2 Importance du crédit interentreprises

Ce crédit s'est beaucoup développé en France, depuis la fin des années soixante. L'importance de cette source de financement est une caractéristique de l'économie française.

Tableau 8 : Délai de règlements

Secteurs	Nombres d'entreprises	Délais clients en 1996	Délais clients en 1997	Délais clients en 1998
Industrie	18 393	74,9	75,9	74,6
BTP	7 200	82,6	84,5	83,3
Commerce de gros	16 284	56,0	56,2	55,2
Commerce de détail	11 167	16,9	17,3	17,2
Services	13 780	70,7	71,8	70,7
Ensemble PME	66 824	60,6	61,4	60,4

Source : COFACE SCLR (moyenne des délais exprimée en jours de CATT), Les Échos, 19.10.1999.

Le crédit interentreprises varie en fonction des secteurs et de la taille de l'entreprise. Les pme disposent d'un pouvoir de négociation plus faible aussi bien auprès de leurs fournisseurs que de leurs clients.

Le développement de cette modalité de crédit trouve son explication dans les points suivants :

- Les délais de paiements sont un élément de la stratégie commerciale des entreprises. Il est profondément ancré dans les habitudes et les pratiques commerciales. Les délais de règlement sont un point essentiel des négociations commerciales. L'entreprise cliente négocie ainsi l'obtention de ressources financières.
- L'accès au crédit bancaire est inégal selon les entreprises. Certaines entreprises obtiennent difficilement des crédits bancaires ou les obtiennent à des conditions plus restrictives et plus onéreuses que d'autres. En revanche, le crédit fournisseurs constitue un financement gratuit et facilement accessible.
- L'escompte permet le financement bancaire du crédit interentreprises. Le crédit interentreprises est en dernier ressort financé par les banques. En effet, l'entreprise fournisseur peut tirer des effets en représentation de ses créances sur les entreprises clients. Elle pourra ensuite facilement escompter ces effets auprès de sa banque

1.1.1.2 Les problèmes générés par le crédit interentreprises

Il a un coût élevé pour les entreprises créditrices. Son financement par l'escompte engendre des frais financiers.

Il présente un risque de répercussion en chaîne des faillites. La défaillance d'un client se répercute en amont sur les entreprises prêteuses.

1.1.2 Les obligations cautionnées

Elles permettent de régler la TVA ou les droits de douanes avec un certain retard (4 mois maximum pour la TVA). Comparables à des effets, leur montant comprend le principal et les intérêts dûs. Le débiteur doit obtenir la caution d'une banque ou d'une société de caution mutuelle.

1.1.3 L'affacturage

1.1.3.1 Principe

C'est une opération par laquelle une société spécialisée (factor) se charge de l'encaissement des créances d'une entreprise (appelé adhérent ou fournisseur).

Cette prestation s'accompagne le plus souvent d'une cession des créances à la société d'affacturage qui en verse immédiatement le montant à l'entreprise et garantit l'entrepris contre le risque de non recouvrement. L'entreprise qui cède ainsi ses créances bénéficie, contre le paiement de diverses commissions, d'un crédit de mobilisation de son actif commercial et ne supporte pas le coût organisationnel de la gestion des créances (coûts de recouvrement et d'impayés).

Les sociétés d'affacturage peuvent accepter l'ensemble des créances commerciales d'une entreprise. En pratique lorsque le risque d'impayé est trop important elle refuse.

L'affacturage a donc **trois fonctions** :

- Le **financement des créances** clients
- Leur **garantie de paiement**
- Leur **gestion**

L'affacturage est principalement utilisé par des **entreprises de taille plutôt modeste** pour lesquelles l'escompte classique revient cher et qui n'ont pas les moyen de gérer efficacement leurs créances clients.

1.1.3.2 Coût de l'affacturage

- **Montant du financement** : Le montant théorique possible pour l'entreprise varie entre 0 et 100% du montant de l'encours clients. Le factor peut prendre en charge la totalité du CA de l'adhérent
- **Fonds de garantie** : est alimenté par une retenue de 8 à 12% de l'encours clients. Il est constitué pour garantir le remboursement des sommes dues par l'adhérent au factor (par exemple si un client réglait directement l'entreprise).
- **Commission d'affacturage** : s'applique au montant TTC des factures prises en charge par le factor. Elle assure la rémunération du travail et des risques pris par le factor. Son taux varie entre 0,5 et 2, 5%
- **Commission de bordereau**. Lorsque le règlement du client est réalisé par un billet à ordre, le factor perçoit une commission dont le taux se situe aux environ de 1% l'an. Elle est calculée prorata temporis.
- **Commission spéciale de financement**. Lorsque le factor assure lui-même le préfinancement, il perçoit une commission calculée sur le volume effectif de ce financement. Le taux pratiqué est égal au TBB majoré de 2 ou 3 points. La commission est calculée prorata temporis.

1.1.4 Billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables BMTN

Ce sont des titres de créances émis par une entreprise pour financer ses besoins de trésorerie. Ces titres doivent être domiciliés dans un établissement de crédit.

Les billets de trésorerie doivent avoir une durée comprise entre un jour et un an tandis que les BMTN doivent avoir une durée supérieure à un an sans limitation de maximum. Leur montant unitaire minimum est de 150000€ Ils sont dématérialisés.

Ces titres constituent un **moyen de financement souple pouvant être ajusté en temps et en montant aux besoins**. Le nombre d'émetteur s'accroît toutefois seules les grandes entreprises peuvent utiliser ce moyen de financement.

1.2 Financement par le circuit bancaire

L'entreprise doit trouver des sources de financement destinées à couvrir les besoins de financement du cycle d'exploitation (stocks, créances clients).

La banque est le partenaire traditionnel de l'entreprise dans la recherche de financement.

On distingue les crédits de trésorerie finançant l'exploitation en général, les crédits fondés sur la mobilisation des créances commerciales et professionnelles.

1.2.1 Crédits de trésorerie

Les crédits de trésorerie sont des **prêts non affectés**. Ils correspondent à des crédits en blanc. Cela signifie que le bénéficiaire peut disposer du crédit et l'utiliser comme il le souhaite, sans avoir aucune justification à donner à la banque.

1.2.1.1 Techniques

- **Crédit par caisse**. Il se réalise au moyen d'une avance en compte courant. Le banquier accepte que le compte de son client soit débiteur. On parle de découvert. Il s'agit d'un crédit revolving, cad que le remboursement progressif du découvert permet le renouvellement de celui-ci.
- **Crédit par billet** : l'entreprise, bénéficiaire de ce type de crédit, souscrit un billet à ordre à son banquier. Ce dernier escompte l'effet et crédite alors le compte du bénéficiaire.

1.2.1.2 Classement des crédits de trésorerie selon leur durée

- **Crédit de courrier** : consiste en un crédit de courte durée (24 48 h)
- **Crédits spots** : sont destinés aux grandes entreprises industrielles qui ont des besoins de trésorerie importants mais pour des durées très courtes (parfois quelques heures). Leur coût est faible puisque très proche du TMM. E crédit est mis en œuvre par billet financier émis par l'entreprise à l'ordre de s banque
- **Facilités de caisse** : sont des concours bancaires utilisés périodiquement pendant quelques jours, afin de permettre aux entreprises de faire face à des décalages de trésorerie

- **Le découvert** : est destiné à faire face à des besoins renouvelés plusieurs fois dans l'année mais sans qu'il y ait une périodicité régulière. Normalement un découvert ne devrait pas être utilisé de manière continue pendant plus de quelques semaines. Bien utilisé, le découvert est un moyen de financement intéressant, souple il permet de couvrir exactement les besoins de l'entreprise. En général le banquier fixe un plafond (montant maximum débiteur) en fonction d'un certain nombre de critères. Parfois le nombre de jours de découvert est limité.

1.2.1.3 Risques des crédits de trésorerie

Les crédits de trésorerie sont risqués pour la banque en raison de leur absence de garanties. Cependant, la banque exige souvent des garanties complémentaires comme une caution, un nantissement des VM ou de marchandises, ou encore la signature d'un billet à ordre susceptible d'être escompté auprès d'une autre banque.

Les crédits de trésorerie représente un risque pour l'entreprise quand ils ne sont accordés que verbalement car cela pourrait permettre à la banque de les révoquer sans préavis. Il est prudent d'obtenir une confirmation écrite de la banque.

1.2.2 Financement des stocks et des en cours de production

Une partie seulement des stocks peut être financé par un crédit à court terme. L'entreprise doit financer le surplus par le fonds de roulement

1.2.2.1 Technique de financement des stocks

Techniques générales crédits par caisse ou par billets. En théorie les techniques de financement des stocks peuvent être identiques à celle des crédits de trésorerie. En fait les banques françaises utilisent rarement de telles techniques pour financer les stocks sauf le cas de crédit de campagne.

Une technique spécifique : le **Warrant**. C'est un instrument de crédit spécialement conçu pour le financement des stocks. C'est un billet à ordre par lequel le souscripteur s'engage à payer une somme d'argent à une certaine échéance. Les marchandises déposées dans un magasin général constituent un gage. Le certificat de gage circule et peut être remis à l'escompte comme un effet de commerce. Il existe aussi des warrant sans dépôts des marchandises au magasin général (atelier, agricole..).

1.2.2.2 Financement particulier

Crédits de campagne : ceux-ci sont destinés à financer les stocks et le cycle de fabrication des entreprises à activité saisonnière (activités agricoles, tourisme, ventes de nature saisonnières)

- Leur montant est déterminé à partir d'un budget de trésorerie et en fonction de la situation financière de l'entreprise
- Leur durée est fonction de la nature de l'activité. Ils doivent être remboursés rapidement dès les rentrées de fonds

Les techniques employées sont celles qui ont été décrites ci-dessus

1.2.3 Financement des créances clients par mobilisation des créances commerciales

1.2.3.1 L'escompte des effets de commerce

C'est l'opération par laquelle l'entreprise cède cet effet avant son échéance à sa banque. La créance est représentée par un effet de commerce (lettre de change mais aussi billet à ordre ou warrant).

Cette opération permet à l'entreprise de disposer du montant de la créance représentée par l'effet (diminuée des agios) avant sa date d'échéance. Elle s'analyse donc comme un crédit accordé par la banque à l'entreprise.

La remise à l'escompte peut prendre différentes formes :

- La remise simple d'effets papiers, encore utilisée pour les billets à ordre ou lorsque l'entreprise souhaite obtenir l'accord du tiré.
- La remise de lettre de change relevé sur papier qui permet le regroupement de plusieurs effets ayant une échéance commune sur un même document
- La remise de lettre de change relevé magnétiques (qui perdent alors leur qualification d'effet de commerce du fait de l'absence de trace papier) où sont regroupés diverses créances enregistrées sur bande magnétique ou sur disquette

Depuis le 3 mai 1994, les EC sont échangés entre banque sous forme dématérialisée.

Les entreprises qui utilisent un grand nombre d'effets ont également intérêt à les enregistrer sur bande magnétique. Le traitement informatisé des effets de commerce est moins coûteux que le traitement manuel.

Les possibilités d'escompte sont limitées par détermination d'un plafond par la banque. Par ailleurs, le banquier qui dispose de renseignements sur les tirés peut refuser d'escompter des effets paraissant trop risqués.

Les agios retenus par la banque comprennent des intérêts et des commissions.

- L'intérêt (appelé également escompte) est calculé sur le montant nominal de l'effet. Il est déterminé à partir du TBB avec une majoration qui dépend de la qualité du client. Le calcul de l'intérêt se fera prorata temporis. L'intérêt n'est pas soumis à la tva.
- Les commissions rémunèrent le service rendu par la banque. Elles sont soumises à la tva.

Pour les entreprises, **l'escompte des effets est un mode de financement simple et facile** car les banques accordent ce crédit rapidement et avec le minimum de formalité. Pour les banques, l'escompte de LCR papier surtout quand elles sont accepté par le tiré, a l'avantage de comporter peu de risques en raison :

- Des garanties offertes par le droit cambiaire : la banque peut en cas d'impayé par le tiré, se retourner contre le tireur
- De la possibilité qu'elle a de refuser d'escompter les effets tirés sur des commerçants d'une solvabilité douteuse ou qui correspondent à des opérations anormales

L'avantage de la sécurité est compensé par frais élevé de traitement des effets papiers. L'escompte des LCR magnétique présente un coût de gestion réduit car le traitement est

entièrement automatisé. L'absence de garantie du droit cambiaire peut être palliée en adossant la LCR magnétique à un bordereau dailly.

Vocabulaire

Lettre de change : ou traite est un écrit par lequel le fournisseur invite le client à payer le montant dû à la date d'échéance à son banquier.

Billet à ordre : écrit par lequel le client reconnaît sa dette et s'engage à payer le fournisseur à la date d'échéance

1.1.3.2 Le crédit de mobilisation des créances commerciales (CMCC)

L'entreprise regroupe des créances clients nées au cours d'une période d'une dizaine de jours au minimum et dont les échéances s'échelonnent sur une dizaine de jours au plus. Elle souscrit un billet à l'ordre de sa banque pour le montant global de ces créances et le présente à l'escompte. Le banquier ne dispose pas des créances qui seront recouvrées comme prévu par l'entreprise.

Le CMCC ne comporte aucune garantie pour la banque. Il repose sur la confiance. L'entreprise créancière se charge du recouvrement des créances sauf si elle donne mandat à sa banque d'assurer le recouvrement.

Le cmcc permet à l'entreprise de mobiliser l'ensemble de ses créances sur des clients quelque soit leur échéance (entre 10 et 90 jours). Le coût est plus faible que celui du découvert ou de l'escompte des LCR papier en raison de la transmission d'un effet unique.

1.1.3.4. Crédit de mobilisation des créances à court terme sur l'étranger

Il permet aux exportateurs possédant des créances sur des clients étrangers de procéder à leur mobilisation (le délai de règlement accordé ne doit pas excéder 18 mois). Ce crédit peut revêtir deux formes :

- Le crédit classique : il fonctionne comme l'escompte
- Un crédit spécial : pour bénéficier de ce type de crédit, un accord préalable de la banque de France est nécessaire. Il permet à l'entreprise de mobiliser globalement ses créances à 6 mois max.

Ce type de financement nécessite l'accord de la coface.

1.2.3 Financement des créances professionnelles

La loi Dailly (2011) permet à une entreprise de remettre à sa banque un bordereau représentatif de créances qu'elle souhaite mobiliser et contre lequel elle obtient un crédit global.

Par rapport au CMCC le bordereau Dailly peut concerner des créances de nature plus large (créances contractuelles et extra contractuelles comme crédit de tva) et peut faire l'objet d'une cession des créances à la banque (c'est alors elle qui se charge du recouvrement. En pratique cet outil n'est accepté par les banques que lorsque la qualité des créances est irréprochable.

Une convention cadre (convention de cession ou de nantissement des créances professionnelles) est signée avec la banque. Dans le cas d'une cession, les créances sont

encaissées par la banque, tandis que dans le cas du nantissement, c'est l'entreprise qui se charge d'encaisser les créances.

Un bordereau (acte de cession ou de nantissement de créances professionnelles) est remis à la banque. Le crédit est obtenu sous la forme soit d'un crédit d'escompte (cas 'un bordereau de cession, souvent jumelé avec une LCR magnétique) soit d'une avance en découvert (cas d'un bordereau de nantissement).

Les avantages sont les suivants :

- Le crédit couvre l'ensemble des créances professionnelles
- Le crédit est rapide à obtenir.
- Aucune caution personnelle n'est exigée car le transfert des créances constitue une garantie suffisante

Le taux du crédit se situe entre le taux de l'escompte et le taux du découvert ;

Ces formes de crédit qui tendent à se rapprocher des formes anglo saxonnes de crédit global d'exploitation n'ont pas encore connu le développement qui en était attendu. Les banques ont tendance à orienter vers la procédure d'affacturage, activité qu'elles réalisent par l'intermédiaire de filiales.

Tableau 9 Techniques de financement des créances

	Objet de la mobilisation	Mode juridique et pratique	Recouvrement	Garanties pour la banque (ou le factor)
LCR papier	Créances individuelles sous forme de traites acceptées ou non.	Cession de l'effet de commerce représentatif de la créance.	Par les soins de la banque.	Le tireur est solidairement responsable du paiement en cas de défaillance du tiré.
LCR magnétique	Créances regroupées sur support magnétique ou par télétransmission.	Escompte de l'ensemble des créances regroupées.	Par les soins de la banque.	Aucune garantie.
Affacturage	Ensemble des créances clients.	Subrogation personnelle conventionnelle (transmission des créances au factor au moment où celui-ci les paye au créancier).	Par le factor.	Subrogation du factor dans tous les droits attachés à la créance.
Crédit de mobilisation des créances sur l'étranger	Créances sur l'étranger.	Escompte d'un billet à ordre regroupant les créances.	Par les soins du créancier.	Garanti par la COFACE.
CMCC	Total des créances sur clients France, hors secteur public.	Escompte d'un billet à ordre regroupant les créances.	Par les soins du créancier (ou de la banque en vertu d'un mandat donné par le créancier).	Aucune garantie.
Bordereau Dailly (cessions)	Ensemble des créances professionnelles nées ou à naître.	Escompte du montant du bordereau.	Par les soins de la banque.	Garantie du recouvrement de la créance par le créancier cédant. La cession est opposable aux tiers.
Bordereau Dailly (nantissement)	Ensemble des créances professionnelles nées ou à naître.	Avance en découvert.	Par les soins du créancier.	Garantie du recouvrement de la créance nantie par le créancier. Le nantissement est opposable aux tiers.

Source Langlois et Mollet *Gestion financière* p. 239 Foucher

2 Détermination du coût des financements à court terme

Chaque mode de financement a un coût qui est un élément déterminant pour le choix du financement. Plusieurs paramètres interviennent dans la détermination du coût.

2.1 Eléments constitutifs du coût

De nombreuses informations sont nécessaires pour déterminer le coût d'un crédit à court terme. En effet le taux d'intérêt nominal n'en constitue que l'un des éléments et le taux de revient réel lui est parfois très supérieur.

2.1.1 Le taux d'intérêt

2.1.1.1 Le taux d'intérêt nominal

Il s'agit du taux annoncé par la banque (taux de l'escompte ou du découvert) ou fixé en négociation avec l'entreprise en fonction du marché monétaire. Les taux fixés par la banque varient d'une entreprise à l'autre, ils sont déterminés à partir d'un taux de référence (euribor par ex) auquel on rajoute des majorations pour tenir compte de la nature du crédit et de la catégorie de l'entreprise.

Depuis janvier 1999 les taux officiels sont fixés par la BCE. Ces taux permettent d'indiquer l'orientation générale de la politique monétaire du SEBC et de guider le niveau des taux d'intérêt à CT. Le taux du marché monétaire ou taux interbancaire au jour le jour est le taux négocié auquel les institutions financières se refinancent mutuellement lorsqu'elles ont besoin de liquidités. Le taux de base bancaire est le taux servant de référence à une banque lorsqu'elle accorde un prêt. Il n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire et chaque banque le fixe librement en fonction du taux du marché. Dans la pratique on constate un consensus de place. Au taux de base s'ajoutent en général des intérêts et commissions en fonction de la liquidité de l'emprunteur.

Les entreprises font l'objet d'une classification en quatre catégories principales sur la base de plusieurs critères dont le plus important est la taille, les autres étant le secteur d'activité, les performances... La majoration catégorielle est fonction de la catégorie à laquelle appartient l'entreprise.

2.1.1.2 Taux d'intérêt réel ou coût du crédit

Le taux réel du crédit est le taux d'intérêt qui mesure le coût effectif du crédit. Il inclut toutes les majorations qui s'ajoutent au taux d'intérêt nominal et qui résultent des particularités présentées ci après (jours de valeur, année bancaire, jours de banque, commissions).

Le taux effectif global TEG est défini dans le code de la consommation. Les prêts destinés au financement d'une activité professionnelle relèvent de la méthode proportionnelle.

La loi du 28 12 1966 fait obligation aux établissements de crédit de préciser le TEG appliqué aux opérations de crédit.

Il s'agit :

- D'alerter et sanctionner en cas de dépassement du taux de l'usure

- Permettre à l'emprunteur de pouvoir comparer les taux pratiqués par les diverses banques.

2.1.1.3 Taux de l'usure

Un prêt est considéré comme usuraire s'il est consenti à un TEG qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit, pour des opérations semblables. Les taux d'usure sont connus par un avis publié au JO.

Pour calculer le montant des intérêts il faut tenir compte des dates de valeurs appliquées par l'établissement financier concerné. L'existence de date de valeur a pour conséquence d'élever le coût du crédit.

- **Mode de calcul des intérêts**

On parle de **taux postcomptés** lorsque les intérêts sont payés en fin d'opération.

Ex si le taux est de 12% la banque verse 100€ au client qui remboursera 103 dans 90 jours.

On parle de **taux précomptés** lorsque les intérêts sont payés en début d'opération

Ex si le taux est de 12% la banque verse 97 au client qui remboursera 100 dans 90 jours.

- **Méthode pour passer d'un taux à l'autre**

Taux post compté = taux précompté / (1 - (taux précompté * nb de jours) / (360 * 100))

Taux pré compté = taux postcompté / (1 - (taux postcompté * nb de jours) / (360 * 100))

2.1.1.4 Taux proportionnel et taux équivalent

Deux taux correspondant à des périodes différentes sont dits proportionnels si leur rapport est égal au rapport de leurs périodes de capitalisation respectives.

Ex taux annuel 12%

Taux semestriel proportionnel : 12/2 cad 6%

Taux trimestriel proportionnel 12/4 cad 3%

Deux taux correspondant à des périodes de capitalisation différentes sont dits équivalents si pour une même durée de placement ils donnent la même valeur acquise à intérêts composés.

Si I_a est le taux annuel et I_p le taux équivalent correspondant à la fraction $1/Q$ de l'année

$$(1 + I_a) = (1 + I_p)^q$$

Exemple : pour un taux annuel de 12%,

le taux semestriel équivalent est $(1 + 0,12) = (1 + I_s)^2$

D'où $I_s = 1,0583 - 1 = 0,0583$ soit 5,83%

Le taux trimestriel équivalent est $(1 + 0,12) = (1 + I_t)^4$

$$D'où It = 1,02873 - 1 = 0,02873 \text{ soit } 2,873\%$$

2.1.2 Dates de valeur et jours de valeur

Les dates de valeur influent également sur le coût du crédit en augmentant la durée du crédit et en conséquence le montant des intérêts.

2.1.2.1 Dates de valeur

Ce sont les dates effectivement prises en compte par la banque pour le calcul des intérêts débiteurs. Les opérations effectuées par une entreprise avec sa banque sont enregistrées en comptabilité à leur date réelle, nommée date d'opération, et par la banque à une date différente, nommée date de valeur.

Les banques justifient l'utilisation de ces dates de valeur par les délais d'encaissement des remises en banque et le financement de la trésorerie destinés à couvrir les débits.

Les dates de valeur sont variables suivant les banques et peuvent être négociées.

La règle est la suivante :

- Pour les opérations de crédit : la date de valeur est postérieures à la date de l'opération
- Pour les opération de débit : la date est antérieure à la date de l'opération.

2.1.2.2 Jours de valeur

Ils correspondent au temps écoulés entre la date à laquelle une opération de débit ou de crédit est effectuée et la date à laquelle cette opération est prise en compte par la banque, cad sa date de valeur.

Tableau 10 : exemple de jours de valeur appliqués par une banque

Tableau des jours de valeur appliqués par la banque X	
Opérations	Jours de valeur
Versement en espèces	J*
Retrait espèces	J*
Remise chèques sur place et hors place	J* + 3
Remise chèques sur DOM-TOM	30 jours calendrier*
Paiement chèques	J* - 2
Virement au débit du compte	date traitement moins 1 jour calendrier*
Effets à l'encaissement : lettre de change relevé	date d'échéance + 1 jour calendrier

2.1.3 L'année bancaire

Les intérêts perçus par les banques sont calculés par la méthode des intérêts simples.

EXEMPLE Une entreprise a bénéficié d'un découvert bancaire de 100 000 €, au taux de 13 %, sur une durée de 10 jours. Le montant des intérêts calculés par la banque (hors commissions) s'élève à :

$$100\,000 \times 13 \frac{10}{36\,000} = 361,11 \text{ €}.$$

Sur la base d'une année de 365 jours, les intérêts s'élèveraient à :

$$100\,000 \times 13 \frac{10}{36\,500} = 356,16 \text{ €}.$$

2.1.4 Jours de banque

Pour le calcul des intérêts, la banque ajoute des jours supplémentaires, appelés jours de banque lors d'une opération d'escompte d'effets. Ces jours augmentent la durée du crédit et majorent ainsi le montant des intérêts, donc le coût du crédit. Les banques justifient cette pratique en déclarant qu'elles constituent une composante de leur rémunération.

2.1.5 Les commissions

Les commissions ont pour but soit de rémunérer le travail de la banque soit de prendre en compte le risque qu'elle supporte.

Il existe une grande variété de commissions, elles ne se calculent pas toutes de la même façon.

- **Commissions fixes** (indépendantes de la durée et du montant de l'opération) :
 - *commissions de manipulation* exigée pour chaque effet remis à l'escompte ;
 - *commission d'acceptation* lorsque la banque se charge de faire accepter les effets par les tirés ;
 - *commissions d'impayés* réclamés sur chaque effet impayé à l'échéance.
 - commissions proportionnelles au montant de l'opération :
 - *commission du plus fort découvert* : 0,05% du plus fort découvert chaque mois. Son montant total est plafonné à la moitié des intérêts débiteurs du trimestre ;
 - *commission de mouvement* : 0,025% du total des débits du mois. Certains débits peuvent être exclus de la base de calcul.
- **Commission proportionnelle au montant et à la durée de l'opération** : commission d'endos : de 0,4% à 0,6 % du montant des créances commerciales remises à l'escompte.

2.1.5.1 Commissions appliquées à l'escompte

- **Commissions d'endos** : elle est calculée au prorata du montant de l'effet et du temps tout comme l'intérêt (taux = 0, 6% l'an). Elle s'ajoute au taux nominal de l'excompte. Elle s'applique à toutes les opérations d'escompte. La commission d'endos est destinée à rémunérer les services rendus par la banque.
- **Commissions de service ou de manipulation** : est variable selon les banques. Elle est appliquée pour chaque effet remis à l'escompte. Pour la banque X, la commission

est de 1, 6 € par LCR papier et 0,35 € par LCR magnétique. Des commissions sont également appliquées lors des incidents d'impayés (12€ par effet pour la banque X), ou encore lorsque la banque se charge, à la place du tireur, de faire accepter les effets par les tirés (132, 15€ par effet).

2.1.5.2 Commissions appliquées au découvert

Deux sortes de commissions sont appliquées au découvert par la banque

- **Commissions de risque** : rémunèrent les risques encourus par la banque.
 - *La commission de plus fort découvert* est égale à 0,05% du plus fort découvert du mois. Elle est plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs du mois. Elle n'est pas soumise à la TVA. Elle est payée chaque trimestre, sur les plus fort découverts de chaque mois. (en raison de son mode de calcul, cette commission pénalise fortement les entreprises qui ont un découvert sur une courte période. On peut négocier une forfaitisation de cette commission)
 - *La commission de dépassement* est appliquée lorsque l'entreprise dépasse le plafond de découvert qu'elle a obtenu de sa banque. Elle est égale à 0,25% du plus fort dépassement mensuel.
- **Commission de services** : rémunèrent les services rendus à l'entreprise.
 - *La commission de compte* ou de mouvement est calculée sur le montant des opérations portées au débit. Son taux est de 0,025% (certains mouvements sont exonérés)
 - *Les frais d'écriture et de port* correspondent à une facturation des écritures passées et des frais de port. Les tarifs sont variables selon les banques.

2.1.6 Minimum de perception

- **Minimum décompté** : pour le calcul des agios prélevés par la banque, un minimum de 10 jours est souvent décompté à l'entreprise lors de la remise à l'escompte d'effets de commerce. Le coût du crédit en est augmenté. La banque tente ainsi de décourager la remise à l'escompte d'effets dont l'échéance est proche
- **Forfait d'agios et de commissions**. Parfois aussi, lors d'opérations d'escompte, la banque fixe un montant minimum d'agios en euros. Cette pratique a pour but de décourager la remise à l'escompte d'effets de faible montant.

2.1.7 Agios précomptés ou postcomptés

La date de prélèvement des agios a également une incidence sur le coût réel d'un crédit.

- **Les intérêts précomptés**. Les intérêts sont dits précomptés lorsqu'ils sont versés à l'avance, lors de la souscription du crédit. Ils contribuent à alourdir la charge de l'entreprise. C'est le cas notamment pour les agios et commissions d'escompte qui sont décomptés au moment même de la remise de l'effet. L'entreprise ne reçoit que le montant net de l'effet.

- **Intérêts postcomptés.** Lorsqu'ils sont versés à la fin de la période pour laquelle le taux a été défini. C'est le cas notamment du découvert bancaire pour lequel les agios sont prélevés à la fin de chaque trimestre.

2.2 Coût réel du crédit

2.2.1 Détermination du taux réel

Tableau 11 : Comparaison des paramètres du coût de l'escompte et du découvert

Comparaison des paramètres du coût de l'escompte et du découvert

	Escompte	Découvert
taux d'intérêt de base	taux de base bancaire	taux de base bancaire
majoration spécifique au crédit	s'ajoute au taux de base bancaire	s'ajoute au taux de base bancaire majoration supérieure à celle relative à l'escompte
majoration catégorielle propre au client	s'ajoute au taux de base bancaire	s'ajoute au taux de base bancaire
nombre de jours	égal au nombre de jours séparant la date de remise de l'effet à l'escompte de la date d'échéance, augmenté d'un ou deux jours de banque un minimum de 10 jours est souvent retenu	nombre de jours de découvert, déterminé à partir des dates de valeur : jours de valeur
année bancaire	360 jours	360 jours
commissions	– d'endos : 0,60 % l'an – de service : montant fixe par effet un minimum d'agios peut être retenu	– du plus fort découvert : 0,05 % par mois de découvert (plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs du mois) – de compte : 0,025 % (soumise à TVA)
principe de calculs des agios	précomptés	postcomptés

Source : Langlois et Mollet, *Gestion financière*, p. 244 Foucher

2.2.2 Application au cas de l'escompte

2.2.2.1 Document de base : le bordereau d'escompte

Le bordereau d'escompte appelle quelques explications.

Date de remise à l'escompte. La remise à l'escompte a été reçue par la banque le 24 janvier 2002 mais crédité en valeur le lendemain (dans l'hypothèse d'un jour de valeur)

Taux d'escompte. Le taux appliqué par la banque comprend le taux d'intérêt et la commission d'endos soit pour un taux de 13% taux d'intérêt 12,4% et commission d'endos 0,6%

Jours de banque : La banque X applique deux jours de banque aux effets présentés à l'escompte.

Nombre de jours : L'effet n° 5896 a comme échéance le 29 janvier. Il a été remis à l'escompte le 24 janvier et crédité le lendemain soit un nombre de jours égal à $29 - 24 = 5$ jours. Mais la banque X retient un nombre minimal de jours pour l'escompte de 10.

Idem pour le 5897

L'effet 5898 a comme échéance le 10 février. Le nombre de jours qui séparent la date de remise à l'escompte de la date d'échéance est de 7 jours en janvier + 10 jours en février + 2 jours de banque = 19 jours

Calcul des intérêts pour l'effet 5896 $182 * 0,13 * 10/360 = 0,66$

Calcul de la commission de manipulation. Une commission de 1,6 € par effet est appliquée. Elle supporte la TVA au taux de 19,6%.

Montant net et montant à débiter. Le montant à débiter correspond aux agios TTC prélevés par la banque soit intérêts + commission de manipulation TTC

Le montant net est le montant crédité sur le compte du client soit : montant brut (somme du montant nominal des effets remis à l'escompte) diminué du montant à débiter (agios)

2.2.2.2 Calcul du coût réel de l'escompte

Calcul du coût réel de l'escompte en euros. Le coût de l'escompte est représenté par le montant hors taxe des agios

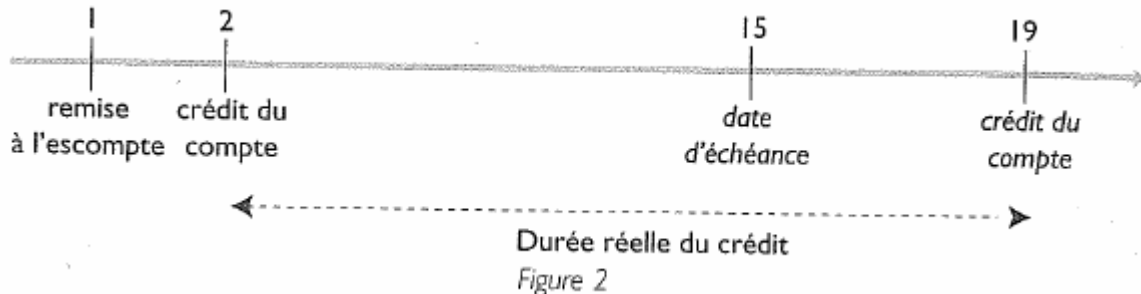
Banque X 1 rue de la Roseraie 94240 L'Hay-les-Roses						
BORDEREAU DE REMISE D'EFFETS À L'ESCOMPTE						
				Société Raibon Chemin du Buissonnay 38660 LUMBIN		
Remise reçue le 24-01-2002						
Code	Tirés	Montant	Echéance	Nombre de jours	Taux en %	Montant des intérêts
5 896	Ravix	182,00	29-01-2002	10	13 %	0,66
5 897	Cavagna	588,00	31-01-2002	10	13 %	2,12
5 898	Guillaut	548,00	10-02-2002	19	13 %	3,76
5 899	Lajoie	8 795,50	10-02-2002	19	13 %	60,35
		10 113,50			Total intérêts	66,89
Commission de manipulation = $1,60 \text{ €} \times 4 = 6,40 \text{ €}$ TVA à 19,60 % = 1,25 € Commission de manipulation TTC = 7,65 €						
Montant brut	Total commissions	TVA/commissions	Total intérêts	Montant à débiter	Montant net	
10 113,50	6,40	1,25	66,89	74,54	10 038,96	

Evaluer le taux réel de l'escompte consiste à calculer le taux d'un emprunt ordinaire qui aurait le même montant, la même durée et le même coût que le crédit d'escompte :

Les agios étant précomptés, le montant effectivement prêté à l'entreprise sont le montant net de l'effet reçu

L'année réelle est l'année calendaire de 365 jours

La durée réelle du crédit est évaluée par comparaison avec la situation de l'entreprise, en l'absence d'escompte de l'effet, cad en cas de remise à l'encaissement



Le nombre de jours retenu par la banque, pour le calcul des intérêts est égal à 15 - 1 jour de banque = 15 jours. 15 est la date d'échéance, le 1 est le jour de la remise à l'escompte

La durée effective du crédit est en réalité plus longue. En effet, si la banque applique 4 jours de valeur à un effet remis à l'encaissement, la durée est alors de : du 2 inclus au 15 inclus (15 - 2 + 1 ou 15 - 1) soit 14 jours + 4 jours de valeur (du 16 au 19) soit 4 jours nous avons un total de 18 jours

La formule utilisée est celle des intérêts simples

Soit A le montant des agios

E le montant net de l'effet escompté

N le nombre de jours

I le aux réel de l'escompte

$$A = E * n * i / 36500$$

EXEMPLE 1 La durée réelle de crédit de l'effet n° 5 898, dans l'hypothèse où la banque applique 1 jour de valeur aux effets remis à l'encaissement, est de 17 + 1 = 18 jours.

Montant des agios = 3,76 + 1,60 = 5,36

Le montant net de l'effet est de 548 - 5,36 = 542,64

Le taux réel est alors : $5,36 = 542,64 \times 18 \frac{i}{36\ 500}$ soit $i = 20,03\%$

EXEMPLE 2 Pour l'effet n° 5 896, le taux réel de l'escompte est obtenu ainsi :

Calcul des agios = 0,66 + 1,60 = 2,26

Montant net de l'effet = 182 - 2,26 = 179,74

Durée réelle du crédit : 6 jours (du 25 au 29 plus 1 jour de valeur)

$2,26 = 179,74 \times 6 \frac{i}{36\ 500}$ soit $i = 76,49\%$

On constate que le taux est très élevé, en raison du nombre de jours qui a servi à calculer les agios (minimum de 10 jours). L'entreprise aurait eu intérêt à utiliser le découvert.

EXEMPLE Pour l'effet n° 5 897, le taux réel de l'escompte est obtenu ainsi:

2 Calcul des agios = 2,12 + 1,60 = 3,72

SUITE Montant net de l'effet = 588 – 3,72 = 584,28

Durée réelle du crédit: 8 jours (du 25 au 31 plus 1 jour de valeur)

$$3,72 = 584,28 \times 8 \frac{i}{36\,500} \text{ soit } i = 29,04\%$$

On constate que le coût est moins élevé pour l'effet n° 5 897.

Les raisons sont les suivantes:

- le montant de l'effet escompté a une incidence sur le calcul. La commission de manipulation pénalise les effets de faible montant en raison de son caractère fixe.
- l'effet 5 896 a une date d'échéance qui est proche de la date d'escompte, ce qui conduit à retenir un nombre de jours de 10 pour les agios et pénalise d'autant le coût.

2.2.3 Application au cas du découvert

2.2.3.1 L'échelle d'intérêts et le ticket d'agios

- **Méthode des nombres**

Pour calculer les intérêts prélevés par la banque sur les crédits consentis, les banques utilisent la méthode dite des nombres. La formule traditionnelle de calcul des intérêts est la suivante

$$I = C_{tn} / 36000$$

Si l'on divise le numérateur et dénominateur par t on obtient

$$I = C_n / 36000 / t$$

C_n est appelé nombre et désigné par N. Il est souvent divisé par 100 afin de simplifier les calculs.

L'expression 36000 / t est appelée diviseur.

Le diviseur est fixe pour un taux déterminé. Il est désigné par D. Si le nombre N est divisé par 100

$$D = 360/t$$

Donc

$$I = N/D$$

La méthode des nombres permet de calculer rapidement les intérêts de plusieurs capitaux au même taux. C'est la méthode utilisée pour la confection des bordereaux d'escompte et des comptes courants

EXEMPLE Soit à calculer l'intérêt total de trois découverts (au taux de 13 %) au cours du mois de janvier:

20 000 € pendant 10 jours

18 000 € pendant 5 jours

15 000 € pendant 8 jours

Total des nombres = (20 000 × 10) + (18 000 × 5) + (15 000 × 8) = 410 000

Diviseur = 36 000/13 = 2 769,23

Intérêts débiteurs = 410 000/2 769,23 = 148,05 €.

- **Echelle d'intérêts et décompte d'agios.**

L'échelle d'intérêt et le décompte d'agios ou tickets d'agios sont remis aux clients, à la fin de chaque trimestre civil, par la banque. L'échelle d'intérêts permet de calculer les intérêts débiteurs en fonction du montant et de la date de chaque opération et des commissions appliquées. Le ticket d'agios donne le détail des sommes prélevées par la banque au titre des intérêts et commissions multiples

Exemple d'une échelle d'intérêts

Banque X		Période du 1er janvier au 31 mars N Guichet 02135 Compte n° 25489856					
Date de valeur	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs	Jours	Nombres débiteurs	Nombres créditeurs
31-12-N-1			15 250,00		1	152,50	
1-1-N		2 000,00	13 250,00		4	530,00	
5-1-N	15 000,00		28 250,00		15	4 237,50	
20-1-N		30 000,00		1 750,00	10		175,00
30-1-N	12 000,00		10 250,00		16	1 640,00	
15-2-N		8 000,00	2 250,00		13	292,50	
28-2-N	8 200,00		10 450,00		1	104,50	
1-3-N		2 000,00	8 450,00		17	1 436,50	
18-3-N	2 000,00		10 450,00		12	1 254,00	
30-3-N		2 000,00	8 450,00		1	84,50	
TOTAL			107 050,00	1 750,00	90	9 732,00	175,00
Plus fort découvert :							
du mois de janvier : 28 250							
du mois de février : 10 450							
du mois de mars : 10 450							

Ticket d'agios

Arrêté de compte au 31-03-N				
Taux d'intérêt	Nombres débiteurs	Intérêts débiteurs	Total de l'arrêté	
13 %	9 732,00	351,43	351,43	Intérêts
Commission du plus fort découvert		Montant soumis à TVA	33,33	Commissions
taux	0,05 %	8,75	1,71	TVA
plus fort découvert	49 150,00	Taux de TVA 19,60 %		
commission	24,58	TVA	1,71	
Commission de compte				
taux	0,025 %			
montant soumis	35 000,00			
commission	8,75		386,47	Total

- **Contrôle du ticket d'agios**

Toute entreprise doit vérifier le ticket d'agios et notamment les éléments du calcul. Elle doit 'assurer de l'exactitude de la formule de calcul et du respect des conditions obtenues de la banque

- **Vérification de l'échelle d'intérêts**

- *Les mouvements débiteurs et les mouvements créditeurs* : toutes les opérations au débit ou au crédit du compte et qui sont comptabilisées en valeur le même jour sont regroupées sur une même ligne

- *Les soldes débiteurs et soldes créditeurs* : il s'agit du solde cumulé, en valeur, des mouvements débiteurs et créditeurs
- *Le nombre de jours* : c'est le nombre de jours pendant lesquels un solde reste inchangé
- *Les nombres débiteurs et les nombres créditeurs* : le nombre est égal à
 $N = \text{solde (débit ou crédit)} * \text{nombre de jours}$
 Ex un solde débiteur de 13250 au 1 01 jusqu'au 05 01
 $N = 13250 * 4/100 = 530$

- **Vérification du ticket d'agios**

- *La vérification des intérêts* : les intérêts sont obtenus en appliquant la formule suivante :

Nombre débiteurs * Taux /360

Ex $9732 * 13/360 = 351,43$

- *La vérification des commissions* : Commission du plus fort découvert

Plus fort découvert = somme du plus fort découvert de chacun des trois mois

$28250 + 10450 + 10450 = 49150$

$\text{Commission} = 49150 * 0,05\% = 24, 58\text{€}$

Certaines opérations de débit ne supportent pas la commission de compte

Le calcul de la tva sur la commission de compte

2.2.3.2 Coût réel du découvert

Il est possible d'exprimer par un taux le coût réel du découvert. La démarche est identique à celle de l'escompte

EXEMPLE À partir de l'échelle d'intérêts et du ticket d'agios précédents, déterminons le coût du découvert bancaire pour le 1^{er} trimestre de l'année N.
 Calcul des agios: $351,43 + 33,33 = 384,76$
 Désignons par i le taux réel du découvert: $384,76 = 9\ 732 \times \frac{i}{365}$ soit $i = 14,43\%$

2.2.4 Arbitrage entre escompte et découvert

2.2.4.1 Avantage et inconvénients respectifs

Contrairement aux idées reçues, le découvert n'est pas toujours le mode de financement le plus coûteux.

Tableau 12 : Comparaison des avantages et inconvénients respectifs de l'escompte et du découvert

Comparaison des avantages et inconvénients respectifs de l'escompte et du découvert

	Escompte	Découvert
Avantages	Obtention facile grâce aux garanties Taux nominal peu élevé Coût généralement faible : commissions faibles Moyen de recouvrement des créances Recouvrement assuré par la banque	Peut-être utilisé pour des périodes brèves (moins coûteux alors que l'escompte) Souplesse, s'adapte précisément aux besoins en montant et en durée
Inconvénients	Coût élevé pour des effets de faible montant ou dont l'échéance est proche (minimum de 10 jours d'agios) Coûts administratifs élevés lors de l'émission et de la gestion des traites Manque de souplesse (effets parfois supérieurs au besoin de trésorerie ou encore insuffisants), conduit à une sur-mobilisation	Taux nominal supérieur au taux de l'escompte

Source Langlois et Mollet *Gestion financière* p. 250 Foucher

2.2.4.2 Combinaison de l'escompte et du découvert

Une combinaison des deux est souvent la meilleure décision en matière de coût.

EXEMPLE Une entreprise établit des prévisions de trésorerie sur une période de deux mois. Un déficit de trésorerie de 100 000 € apparaît au 25 mars jusqu'au 15 avril. Elle a la possibilité de résorber ce déficit ainsi :

- escompte d'effets en portefeuille :
 - à échéance du 18 avril : 1 effet de 50 000, 1 effet de 30 000
 - à échéance du 30 avril : 1 effet de 25 000, 1 effet de 40 000.
 - taux d'escompte : 13 %
 - commission d'endos : 0,60 %
 - commission de manipulation : 3 € par effet
 - 1 jour de banque appliqué.
- découvert :
 - taux : 14,50 %
 - commission du plus fort découvert : 0,05 %

1^{re} hypothèse : escompte
 L'entreprise escompte en priorité les effets dont l'échéance est la plus proche à savoir l'effet de 50 000, celui de 30 000, et celui de 25 000. Elle est donc contrainte d'escompter des effets pour un montant de 105 000 € alors que son déficit est de 100 000 €.

$$\text{Coût de l'escompte} : 80\,000 \times 0,136 \times \frac{25}{360} + 25\,000 \times 0,136 \times \frac{37}{360} + 3 \times 3 = 1\,113,99.$$

2^e hypothèse : découvert
 L'entreprise a sans doute intérêt à utiliser le découvert qui s'adapte mieux aux besoins et à la durée du déficit de trésorerie.

$$\text{Coût du découvert} : 100\,000 \times 0,145 \times \frac{22}{360} + 100\,000 \times 0,05\% \times 2 = 986,11$$

Le découvert est donc moins coûteux que l'escompte.

3^e hypothèse : solution mixte
 Il est possible d'envisager une solution mixte, dans la mesure où l'entreprise escompte des effets dont l'échéance est assez éloignée des dates d'apparition des déficits de trésorerie.

EXEMPLE On peut donc envisager d'escompter les effets dont l'échéance est le 18 avril, et de recourir au découvert pour le complément.
SUITE Ainsi, l'entreprise escompte les deux effets pour 80 000 €. Le montant net reçu est alors de :

$$80\,000 - 80\,000 \times 0,136 \times \frac{25}{360} - 2 \times 3 = 80\,000 - 755,55 - 6 = 79\,238,45 \text{ €}.$$

Le montant du découvert est alors de $100\,000 - 79\,238,45 = 20\,761,55 \text{ €}$
 Coût de la solution mixte :

$$80\,000 \times 0,136 \times \frac{25}{360} + 2 \times 3 + 20\,761,55 \times 0,145 \times \frac{22}{360} + 20\,761,55 \times 0,05 \% \times 2 = 966,28 \text{ €}.$$

On constate donc que le **choix optimal est une combinaison** des sources de financement : escompte et découvert.

2.2 3 Exemple de calcul de coûts

2.2.3.1 Coût d'un découvert

*Soit un découvert durant du 25 mai au 30 mai inclus ; montant moyen 120000€
 taux 7,2%. Commission du plus fort découvert : 0,05%*

*Intérêts débiteurs : $120000 * 0,072 * 6/360 = 144$*

*Om du plus fort découvert $120000 * 0,05 = 60$*

Coût total 204

Taux réel de ce crédit c'est le taux t pour lequel on a

*$204 = 120000 * 6 * t / 360 = 0,102$*

La majoration par rapport au taux nominal est de :

$10,2\% - 7,2\% = 3\%$

2.2.3.2 Coût d'un escompte

L'escompte est calculé sur le nombre de jours qui sépare la date de négociation (exclue) de la date d'échéance incluse. A ce nombre, les banques ajoutent, en général, deux jours dits jours de banques. Par négociation, les entreprises peuvent obtenir de meilleures conditions 1 ou 0 jours de banque.

*Ex le 20 mai une société remet à l'escompte deux effets de 1000 et 2000€
 échant le 10 juin.*

Taux d'exompte 6,4 %

Commission d'endos : 0,6%

Commission de manipulation 4^e par effet

Jours de banque 2

Calculer le coût de cette opération exprimé e €

Sachant que la date de valeur des effets remis à l'encaissement est date d'échéance plus quatre jours calendaires, calculer le taux réel du crédit obtenu par l'escompte de ces deux effets.

coût de l'opération

Nombre de jours sur lequel est calculé l'escompte :

Du 20 05 au 10 06 : 21 jours

Jours de banque 2

Total 23 jours

*Intérêts débiteurs : $3000 * 23 (0,064 + 0,006) / 360 = 13,42$*

*Commission de manipulation $4 * 2 = 8$*

coût total 21,42

Taux réel du crédit obtenu

Si les effets avaient été remis à l'encaissement ils auraient été crédités 21 + 4 jours après

La durée du crédit est donc de 25 jours

Dans ces conditions on a :

Durée du crédit : 25

Montant du crédit obtenu $3000 - 21,42 = 2978,58$

coût du crédit 21,42

Des lors le taux réel du crédit est donné par la relation :

*$21,42 = 2978,58 * 25 * t / 360$*

soit $t = 10,36\%$

3 Les placements à court terme

L'entreprise peut dégager des excédents de trésorerie. Il faut trouver les placements adaptés à la durée des excédents. Depuis le début des années 1980, les possibilités de placements pour le trésorier ont connu une véritable explosion : développement des OPCVM la création des TCN...

3.1 Critères de choix des placements

L'entrepris doit définir au préalable quel niveau de risque elle est disposée à prendre et par conséquent à quel niveau de rendement elle se limite. L'entreprise s'assigne ainsi un couple rentabilité risque admissible

3.1.1 Les deux critères contradictoires

3.1.1.1 La rentabilité

Elle dépend non seulement des intérêts perçus mais aussi des plus values. Le rendement des placements n'est souvent connu qu'à posteriori ce qui rend aléatoire le choix du meilleur placement.

3.1.1.2 La sécurité

Les placements en actions et dans une moindre mesure en obligations présentent un risque de moins value (risque en capital) alors que les placements en titres de créances négociables offrent une meilleure sécurité.

Les placements à taux fixe présentent un risque de taux si le taux du marché augmente alors que pour les placements à taux variable, le risque est celui d'une baisse de taux. Le critère de rentabilité est souvent contradictoire avec celui de sécurité.

3.1.2 Facteurs de décision

Le choix des placements dépend des facteurs suivants :

- **Durée** prévue du placement
- **Anticipations sur l'évolution des taux d'intérêts** et des taux de change dans le cas de placement en devises. Ces prévisions tentent de limiter le risque de taux
- **Attitude de l'entreprise par rapport au risque** en capital

Le trésorier ou le chef d'entreprise adopte généralement une politique évitant systématiquement le risque en capital. Cependant, ils peuvent parfois accepter un risque en capital à condition qu'il n'excède pas le montant des intérêts prévus.

- **Régime fiscal** des différents types de placements

3.2 Les différentes formes de placement

3.2.1 Les placements bancaires

- **Dépôt à terme** : il consiste en un dépôt de fonds sur un compte spécial, pour une durée d'au moins un mois, à l'aide d'une lettre de blocage. Le taux de rémunération est fixé librement, d'un commun accord, entre la banque et l'entreprise, pour les placements supérieurs à un mois de blocage.
- **Bons de caisse** : Ce sont des titres négociables représentatifs d'une créance à court ou à moyen terme. Ils sont à ordre ou au porteur. Ils sont généralement émis par les banques. Le taux d'intérêt est librement négociable. Il existe des bons à échéance fixe et des bons d'épargne à intérêts progressifs. La durée se situe entre un mois et cinq ans. Ils sont remboursables à tout moment à l'issue du troisième mois.
- **Les euros dépôts bancaires** : sont des placements effectués auprès de banques non résidentes par rapport au pays de la monnaie placée. Les taux de placement offerts

sont des taux interbancaires, valables uniquement pour des montants importants (1000000 €)

3.2.2 Les placements sur les marchés

3.2.2.1 Les valeurs mobilières

Les VM sont des titres réunissant les trois caractéristiques suivantes :

- Ils sont négociables
- Confèrent des droits identiques par catégorie
- Sont cotées ou susceptibles de l'être.

Les VM sont dématérialisées cad inscrites en compte. Il existe différents placements en VM :

- **Placements en actions** : l'action est un titre qui constate le droit de l'associé dans une société. risqué. C'est un titre de propriété
- **Placement en obligations** : C'est un titre de créance négociable. Intérêt fixe ou variable. peu risqué... mais risque de taux
- **Opération de réméré et de pension livrée**. Sont des opérations d'échange temporaire de titres contre espèces. Elles diffèrent par leur base juridique. La vente à réméré est une vente ferme de titres assortie d'une faculté de rachat. La pension livrée consiste en un échange simultané de titres et de liquidités avec un transfert de propriété du titre à celui qui prend en pension. Une vente à réméré est une vente comportant une option de rachat, après un certain délai, à un prix fixé initialement. Dans la pratique, les ventes à réméré concernent des obligations ou des TCN. Il en existe plusieurs type : à taux fixe, à taux variable avec date de sortie connue ou inconnue.

3.2.2.1 Placement par l'intermédiaire des OPCVM

Les organismes de placement en VM comprennent : les sicav les fcp et les FCC. Les OPCVM ont connu un développement sans précédent en France. Elles offrent u service clé en main aux investisseurs : des compétences, une diversification des actifs, des économies d'échelle. On distingue deux cadres juridiques pour les opcvms :

- Les SICAV sont des SA bénéficiant de la PM et dont le capital varie au gré des achats et des ventes de parts sociales par les investisseurs. Une sicav est une société dont l'actif est constitué d'un portefeuille de VM. La gestion en est assurée par une banque ou une société de bourse...
- Les FCP qui sont des copropriété de VM, sans PM.

Les OPCVM sont transparents, ne sont soumis ni à l'impôt sur le revenu, ni à l'impôt sur les plus values. L'imposition est transférée aux porteurs de parts

3.2.2.2 Les titres de créances négociables (TCN)

Il existe différents TCN :

- BTN bons du trésor négociable
- Les BT billets de trésorerie
- Les CD certificats de dépôts

L'usage des TCN et notamment des billets de trésorerie tend à court circuiter le banquier, intermédiaire traditionnel entre l'emprunteur et le prêteur. C'est ce que l'on appelle la désintermédiation bancaire.

Le développement des sicav, des FCP et FCC contribue aussi à la désintermédiation. Les épargnants achètent les actions des sicav ou part de fcp et ces organismes utilisent ces ressources pour financer directement les entreprises en leur achetant leurs actions, obligations ou titres de créances négociables.

3.2.3 Placements auprès d'une autre entreprise

- **Escompte fournisseur** : il s'agit de la possibilité pour une entreprise de régler les fournisseurs au comptant, moyennant un escompte (dit escompte de règlement) au lieu de les régler à plus longue échéance.

*Exemple : une entreprise accepte de régler ses fournisseurs au comptant moyennant un escompte de 2% au lieu d'un crédit de 60 jours. Le taux annuel de rendement réalisé par l'entreprise est de $2\% * 60/360 = 12\%$*

- **Avance en compte courant à une entreprise.** Elle ne peut se concevoir que dans le cadre d'un groupe de sociétés.
- **Prêts à plus de deux ans.** Ils ne sont possibles que si l'une des deux entreprises est un établissement financier (société de crédit bail par exemple.) A titre exceptionnel, une entreprise peut accorder un prêt à une autre entreprise, par exemple afin de renforcer les relations commerciales

3.2.4 Placements en devises

Ils sont souvent utilisés pour se prémunir contre les risques de change. Ils se font sous forme de blocage de devises ou encore sous forme d'obligations en monnaie étrangères.

3.3 Choix des placements pour l'entreprise

Tableau 13 Modes de placement

Tableau résumé des modes de placement

Formes de placement	Caractéristiques	Avantages	Inconvénients
Dépôts à terme et bons de caisse	rémunération libre si > 1 mois	pas de risque en capital	mauvaise liquidité
Vente à réméré	achat et revente simultanées	pas de risque en capital	suppose montant > 150 000 ou 300 000 € (lourdeur administrative)
Actions	long terme	si baisse des taux, plus-value	placement trop risqué si hausse des taux, perte en capital
Obligations	long terme, taux fixe, variable, révisable	variation des cours limitée, liquidité supérieure à celle des actions si baisse des taux, plus-value	si hausse des taux, perte en capital
Titres de créances négociables sur le marché monétaire	voir le tableau de la page 168	pas de risque en capital si titre gardé jusqu'à ce terme liquidité > dépôts à terme	montant minimal: 150 000 € liquidité < à celle des obligations
SICAV et FCP	court terme ou moyen terme	avantages et inconvénients sont liés à la composition des actifs	
Escompte fournisseur, placements auprès d'une autre entreprise	court terme	peut-être très rentable, souple	
Placement en devises	blocage de devises ou obligations	supprime ou crée le risque de change	

Source Langlois et Mollet, *Gestion financière*, p.253 Foucher

Le choix des placements dépend :

- De l'environnement financier du moment (Evolution des taux d'intérêt, rendements respectifs des différentes catégories de placement)
- Des données propres à l'entreprise :
 - Taille : une PME choisira des placements plus simple, plus souples, moins risqués
 - Montant total et montant unitaires des placements
 - Durée certaine ou probable des excédents de trésorerie
 - Certaines considérations fiscales
 - Politique à l'égard du risque en capital
 - Compétence de l'entreprise en matière de placements et de contrôle de ceux-ci

4 Négociation des conditions bancaires

Le sujet des conditions bancaires est intimement lié au problème des relations entre les banques et les entreprises. Cette relation a changé en raison de la concurrence entre les établissements financiers, de l'évolution des outils informatiques et de l'organisation des entreprises.

Nous avons vu que le coût d'un crédit est fonction d'un certain nombre de données telles que le coût du crédit, le barème des commissions et les dates de valeur. Il faut donc négocier avec le banquiers les conditions bancaires afin d'en réduire les effets sur le coût du crédit.

4.1 Types de négociation

4.1.1 Négociation des taux de crédit

Il faut négocier le taux de référence servant de base au taux de crédit. Ainsi le taux moyen mensuel du marché interbancaire (TMM) est moins élevé que le TBB ;

En principe il n'est pas possible d'obtenir quoi que ce soit sur la majoration propre au type de crédit

Concernant la majoration propre au type de client qui est fonction de la structure financière de l'entreprise de sa rentabilité et de son endettement, il convient de s'assurer que la majoration appliquée correspond bien à la catégorie à laquelle appartient l'entreprise.

4.1.2 Négociation des jours de valeur

Ceux-ci ont un impact significatif dans le coût du crédit. La base de négociation envisageable est de 1 à 2 jours de valeur par rapport aux jours prévus par les conditions générales de la banque

4.1.3 Négociation des commissions

Deux types de commissions existent :

- **Commissions calculées sur le montant du crédit :**
 - Commissions d'engagement la négociation doit se faire en même temps que celle relative au taux du crédit
 - Commission sur les cautions délivrées par la banque. Elle varie en fonction de la durée de la caution et des risques encourus par la banque. Il est possible d'envisager une réduction de 0,25 à 0,5%
- **Commissions de services.**Elles portent aussi bien sur les opérations en France qu'à l'étranger. Il est possible d'obtenir une exonération de la commission sur certains mouvements.

4.1.4 Négociation des lignes de crédit

- **La négociation du plafond d'escompte** dépend du niveau d'activité de l'entreprise ainsi que de sa situation de trésorerie
- **La négociation du montant du découvert :** l'obtention d'un découvert bancaire s'appuie sur l'établissement d'un budget de trésorerie. Il est fonction du CA, de la structure financière de l'entreprise, de ses besoins (déterminés dans le budget de trésorerie), des garanties, des relations avec la banque. Le montant dépasse rarement un mois de CA HT. Par ailleurs le découvert porte sur une durée de un an renouvelable.

4.1.5 Négociation des garanties

Toute garantie protège la banque contre un risque de non remboursement

4.1.5.1 Nature des garanties

Les garanties réelles sont constituées par un actif donné en garantie par le client à sa banque, lors de l'octroi d'un crédit

Garanties personnelles constituent un engagement personnel d'un client de régler son banquier, en cas de défaillance de son entreprise. Elles revêtent la forme de caution ou d'aval.

4.1.5.2 Garanties retenues par le banquier

Le trésorier doit déceler, parmi les garanties demandées celles qui revêtent un caractère excessif. Toute garantie a un coût. Une situation financière excellente permet de limiter les garanties exigées voire d'en être dispensée.

Crédit par caisse	caution et/ou assurance décès
Crédit par escompte	rien ou une caution sur une partie du montant autorisé
Crédit à moyen terme	nantissement du matériel nantissement du fonds de commerce
Crédit à long terme	hypothèque

2. Garanties abusives

Crédit par caisse ou par escompte	hypothèque, nantissement du fonds de commerce
Crédit à moyen terme	hypothèque et nantissement

4.2 Principe et contrôle des négociations

Il n'est pas nécessaire de négocier toutes les conditions de banque. l'objectif de toute négociation est de conduire à des économies de charges financières. Il faut donc faire porter la négociation sur les opérations les plus importantes, en volume et en nombres.

Les concessions obtenues à un moment donné peuvent être dépassées par le jeu de la concurrence interbancaire. Le trésorier doit donc en permanence s'assurer que les conditions obtenues sont les meilleurs.

Il faut choisir le moment de négocier. Toute négociation ne sera efficace que si l'entrepris ese trouve en position de force (bonne rentab, croissance..).

- actions*, 53
affacturage, 30
Agios, 42
Billets de trésorerie, 31
bons à moyen terme négociables, 31
Bons de caisse, 52
bordereau d'escompte, 2, 43
bordereau dailly, 34
budget de trésorerie, 6, 7, 12
Commissions d'endos, 41
commission de compte, 42
commission de dépassement, 42
commission de plus fort découvert, 42
Commission de service, 41
Commission proportionnelle, 41
commissions, 41
Commissions fixes, 41
conditions bancaires, 1, 3, 21, 55
coût d'opportunité, 5
Coût de l'affacturage, 1, 30
coût du crédit, 38
coût réel de l'escompte, 2, 44
Coût réel du crédit, 2, 42
Crédit de courrier, 32
Crédit de mobilisation des créances, 2, 34
crédit de mobilisation des créances commerciales, 34
crédit interentreprises, 28
Crédit par billet, 31
Crédit par caisse, 31
Crédits de campagne, 33
Crédits de trésorerie, 31
Crédits spots, 32
date de valeur, 21
découvert, 2, 3, 5, 27, 31, 32, 34, 35, 38, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 50, 56
Dépôt à terme, 52
Détermination du coût des financements, 2, 37
disponibilités, 7
Nathalie GARDES
échelle d'intérêts, 2, 46, 47
escompte des effets, 34
escompte des effets de commerce, 33
Escompte fournisseur, 54
Facilités de caisse, 32
FCP, 53
Financement des stocks, 32
Financement hors du circuit bancaire, 1, 28
Financement par le circuit bancaire, 2, 31
Financement particulier, 33
financements à court terme, 27
gestion de trésorerie, 6
gestion de trésorerie en valeur, 6
gestion des flux, 5
Intérêts postcomptés, 42
intérêts précomptés, 42
Jours de banque, 41
jours de valeur, 2, 3, 38, 39, 40, 45, 56
Jours de valeur, 2, 40
Les euros dépôts bancaires, 52
loi dailly, 2, 34, 35
marché interbancaire, 27
Négociation des commissions, 3, 56
obligations, 53
obligations cautionnées, 29
OPCVM, 3, 51, 53
pension, 53
placements à court terme, 51
placements bancaires, 52
placements sur les marchés, 53
Plan de trésorerie, 1, 18
prévision du BFR, 1, 17
Prévision du FR, 17
prévisions à très court terme, 20
résumé, 53
Risques des crédits de trésorerie, 2, 32
Rôle du trésorier, 26
SICAV, 53
Maître de conférence en Gestion

Tableau des encaissements sur ventes, 9

taux d'intérêt nominal, 2, 37, 38

Taux d'intérêt réel, 38

Taux de l'usure, 38

taux équivalent, 39

taux postcompté, 39

taux précomptés, 39

Taux proportionnel, 39

ticket d'agios, 2, 46, 47, 48

tickets d'agios, 47

titres de créances négociables, 3, 52, 53, 54

TVA, 9

valeurs mobilières, 3, 53

Warrant, 32

Bibliographie

Bellier Delienne et Khath, Gestion de trésorerie, Economica.

Langlois et Mollet, Gestion financière, p. 244 Foucher

Vernimmen, Finance d'entreprise, Dalloz.

Levasseur et Quintart, finance, Economica